



Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Conseil départemental

Séance du 24 Octobre 2017

N° 10 17- OCTOBRE 2017

ISSN 0755-7582



DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 24 OCTOBRE 2017

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de

Monsieur Jean-François GALLIARD
Président du Conseil départemental

ISSN 0755 – 7582

Sommaire

1 - Présentation du projet de Décision Modificative n° 2 2017.	1
2 - Gestion budgétaire 2018 : autorisation d'engager et de mandater certaines dépenses avant le vote du budget.	10
3 - Rapport d'activité 2016 de la SAEML AIR 12	13
4 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif	37
5 - Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés pour 2018.	57
0 - Motion autour de l'édition locale Quercy-Rouergue de France 3	64
0 - Motion pour une égalité de traitement sur tout le territoire en matière de démographie médicale	67
0 - Motion de soutien aux bailleurs sociaux de l'Aveyron	70
0 - Motion pour la refonte des dispositifs d'accueil des Mineurs Non Accompagnés	79
0 - Motion en faveur du maintien de la trésorerie de Capdenac Gare	82
0 - Motion contre la fermeture de la ligne Rodez-Séverac	85
0 - Motion LGV: L'Etat doit tenir sa parole	89
6 - Bilan d'Activité 2016 des crédits d'équipements départementaux, de l'activité et du financement des organismes départementaux	93

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture

Reçu le

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

1 - Présentation du projet de Décision Modificative n° 2 2017.

**Commission des finances, de l'évaluation des politiques
départementales**

VU l'examen de ce rapport par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 20 octobre 2017 ;

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil départemental ont été adressés aux élus le 11 octobre 2017 ;

BUDGET PRINCIPAL :

APPROUVE dans toutes ses inscriptions la Décision Modificative n° 2 2017, du Budget principal, tel que présenté dans le document budgétaire et décrit dans le rapport ci-annexé, dont le montant est **équilibré en dépenses et recettes réelles à 1 868 424€.**

APPROUVE la proposition présentée par le Président, en début de séance, d'accorder une aide financière d'urgence d'un montant de 30 000 € réparti entre les deux collectivités d'outre-mer de Saint Martin et de Saint Barthélémy, qui ont été ravagées par l'ouragan IRMA. Le montant de cette aide est financé par un prélèvement de crédit sur le Fonds « Dépenses imprévues ».

APPROUVE l'inscription de dépenses nouvelles pour un montant de 2 098 424€, financées par des recettes supplémentaires à hauteur de 1868 424 € et par des réductions de crédits pour 230 000€, tels que décrits dans le tableau ci-dessous.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Les grands infrastructures	1 223 200,00	0,00	1 223 200,00
Fonds de concours RN88	1 100 000,00		1 100 000,00
Equipement en matériel de voirie	119 000,00		119 000,00
Equipement matériel divers	4 200,00		4 200,00
Solidarités humaines		277 724,00	277 724,00
Allocation personnalisée à domicile		-1 260 000,00	-1 260 000,00
Hébergement des personnes âgées		200 000,00	200 000,00
Hébergement des personnes handicapées		1 000 000,00	1 000 000,00
Prestations de compensation du handicap		60 000,00	60 000,00
Aide à l'autonomie des personnes âgées		274 436,00	274 436,00
Reversement dotation CNSA à la MDPH		3 288,00	3 288,00
Solidarités territoriales	148 849,46	226 650,54	375 500,00
Développement territorial	148 779,46	-76 279,46	72 500,00
Environnement	10 070,00	39 930,00	50 000,00
Culture	-10 000,00	210 000,00	200 000,00
Subventions diverses		15 000,00	15 000,00
Tourisme : Cotisation ACIR		8 000,00	8 000,00
Aide d'urgence aux collectivités d'outre-mer victimes de l'ouragan Irma		30 000	30 000
Projet d'administration départementale	200 000,00	25 000,00	225 000,00
Charges de gestion		-2 781,42	-2 781,42
Frais financiers		-230 000,00	-230 000,00
Intérêts de la dette		-200 000,00	-200 000,00
Dépenses imprévues		-30 000	-30 000
Reprise du résultat du Syndicat mixte RN88	-218,58		-218,58
Total des dépenses	1 571 830,88	296 593,12	1 868 424,00

APPROUVE l'inscription de recettes nouvelles pour un montant de 1 868 424€ et dont le détail est décrit dans le rapport de présentation du Projet de Décision Modificative N° 2 de 2017.

BUDGET ANNEXE : Foyer départemental de l'Enfance

APPROUVE le projet de Décision Modificative n° 2 du budget annexe 20 : Foyer Départemental de l'Enfance, tel qu'il est présenté, **équilibré en dépenses et recettes réelles à la**

somme de 42 393€, comme décrit dans le rapport de présentation du projet de Décision Modificative N° 2 de 2017.

BUDGET ANNEXE : Ecole supérieure de professorat et de l'éducation

APPROUVE le projet de Décision Modificative n° 2 du budget annexe 80 : Ecole supérieure de professorat et de l'éducation, tel qu'il est présenté, **équilibré en dépenses et recettes pour un montant de zéro €**, avec un transfert de crédit de 3 489,27€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

LES ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES

AUTORISE les admissions en non-valeur pour un montant de 79 984,14€, sur le budget principal et 13 331 ,71 € sur le budget annexe des transports,

AUTORISE l'annulation des titres afférents aux créances éteintes pour 349,79€ sur le budget principal et 1 451,16€ sur le budget annexe des transports.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 36
- Abstention : 10
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 24 octobre 2017

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

OBJET : Présentation du projet de Décision Modificative n° 2 2017.

Le projet de Décision Modificative n° 2 2017, qui vous est présenté, est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 1 868 424 €.

Il comporte des dépenses nouvelles à hauteur de 2 068 424€, financées par des recettes supplémentaires pour 1 868 424 € et une réduction de crédit de 200 000 €.

Par ailleurs, de nombreux ajustements, financés par des redéploiements de crédits, sont opérés entre les programmes existants pour tenir compte de l'avancement des opérations et des niveaux d'exécution budgétaire.

■ BUDGET PRINCIPAL

1-Présentation des dépenses proposées en DM2.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Les grands infrastructures	1 223 200,00	0,00	1 223 200,00
Fonds de concours RN 88	1 100 000,00		1 100 000,00
Equipement en matériel de voirie	119 000,00		119 000,00
Equipement matériel divers	4 200,00		4 200,00
Solidarités humaines		277 724,00	277 724,00
Allocation personnalisée à domicile		-1 260 000,00	-1 260 000,00
Hébergement des personnes âgées		200 000,00	200 000,00
Hébergement des personnes handicapées		1 000 000,00	1 000 000,00
Prestations de compensation du handicap		60 000,00	60 000,00
Aide à l'autonomie des personnes âgées.		274 436,00	274 436,00
Reversement dotation CNSA à la MDPH		3 288,00	3 288,00
Solidarités territoriales	148 849,46	196 650,54	345 500,00
Développement territorial	148 779,46	-76 279,46	72 500,00
Environnement	10 070,00	39 930,00	50 000,00
Culture	-10 000,00	210 000,00	200 000,00
Subventions diverses		15 000,00	15 000,00
Tourisme: Cotisation ACIR		8 000,00	8 000,00
Projet d'administration départementale	200 000,00	25 000,00	225 000,00
Charges de gestion		-2 781,42	-2 781,42
Frais financiers		200 000,00	200 000,00
Intérêts de la dette		-200 000,00	-200 000,00
Reprise du résultat du Syndicat mixte RN 88	218,58		218,58
Total des dépenses	1 571 830,88	296 593,12	1 868 424,00

Les dépenses nouvelles, concernent principalement l'investissement, avec 1 571 830,88€ de crédits supplémentaires, les dépenses de fonctionnement totalisant 296 593,12€.

La principale inscription concerne les grandes infrastructures et le fonds de concours à l'Etat au titre de la RN 88, pour lequel il est inscrit 1,1 million d'€. Au vu de l'avancement du chantier RN88, le département est appelé à verser à l'Etat 3,750 millions d'€ en 2017.

Il est par ailleurs inscrit pour le Pôle des routes et des grands travaux, 119 000€ pour le renouvellement de matériel de voirie. Une somme équivalente, correspondant au produit de la vente de matériel usager, est inscrite en recette.

Au titre du pôle des Solidarités humaines, il est procédé à de nombreux ajustements de crédits entre les programmes.

Les principaux redéploiements concernent :

- Le secteur des personnes âgées pour lequel il est constaté une moindre consommation APA à domicile liée à la baisse du nombre de bénéficiaires et aux efforts de gestion. Ainsi, 1,260 M€ peut être prélevés dont 200 000€ sont affectés sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées, du fait de l'augmentation de la dépense liée notamment à des régularisations suite à des recours sur rejets.

-Le secteur des personnes handicapées hébergement et dotation présente un niveau d'exécution élevé et nécessite un abondement de 1 million d'€, prélevé sur les crédits de l'APA à domicile.

- Les prestations de compensation du handicap nécessitent également un abondement de 60 000€, en provenance de l'APA à domicile, pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et aux effets de la tarification des services d'aide à domicile.

Les crédits supplémentaires proposés, au titre de l'aide sociale pour un montant global de 277 724€, concernent la réaffectation de la dotation versée par la Caisse nationale d'autonomie au titre de la Conférence des financeurs en application de la loi « Adaptation de la société au vieillissement » pour un montant de 274 436€ et l'ajustement de la participation à reverser à la MDPH, au vu de la dotation notifiée par la CNSA pour 3 288€.

Ces dépenses nouvelles sont équilibrées en recettes par des participations de la CNSA.

Au titre des solidarités territoriales, il est effectué de nombreux transferts de crédits entre les programmes, et de la section de fonctionnement vers l'investissement, pour tenir compte de l'avancement des dossiers et des programmations.

Des crédits supplémentaires sont proposés pour un montant de 295 500€, ceux-ci portent principalement sur le développement territorial et l'environnement avec une opération de soutien au renforcement du réseau d'eau potable pour 50 000€ et les actions de remembrement liés aux travaux de contournement de Baraqueville par la RN 88 pour 32 500€. Par ailleurs, dans l'incertitude du positionnement des politiques de l'Etat en matière d'éducation artistique et culturelle, il est proposé pour assurer la stabilité financière du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron de lui accorder une participation exceptionnelle de 150 000€. Par anticipation sur les actions qui seront menées en 2018, il est proposé d'abonder la participation à Aveyron Culture de 50 000 € ; de plus, au vu des nombreux dossiers déposés, les subventions diverses sont majorées de 15 000€.

Dans le cadre de cette Décision modificative, il est identifié une nouvelle opération intitulée « Projet d'administration départementale » dotée d'une enveloppe de crédit de 225 000 €, ventilée entre des équipements numériques et des prestations de services, pour engager la démarche de réflexion sur l'organisation de l'administration de demain.

Frais financiers : - 200 000€. Grâce au maintien, tout au long de l'année 2017, des taux d'intérêt à un faible niveau, des économies ont été réalisées sur l'annuité de notre dette ce qui nous permet de dégager, en DM2, 200 000€ de crédits sur les frais financiers.

Il est par ailleurs intégré à cette DM2 le solde budgétaire du Syndicat mixte RN 88, suite à sa dissolution, pour un montant de 218,58€. En octobre 2016, constatant que le syndicat mixte RN88 n'avait plus d'activité le Préfet a prononcé sa dissolution et par arrêté du 30 juin 2017 il a réparti le solde budgétaire entre les différents membres dont un excédent d'investissement de 218,58 € pour le Conseil départemental. Cette reprise d'excédent d'investissement se traduit pour le Département par une atténuation du déficit d'investissement, soit une réduction de dépense de 218,58€.

2-Le financement de la DM2

Les recettes nouvelles s'élèvent à 1 868 424 €.

La principale recette de cette DM2 est assurée par les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), grâce à un marché immobilier qui est resté très dynamique en 2017. Au vu du produit perçu à ce jour, il est possible d'inscrire 1,5 million de DMTO supplémentaires en DM2.

Les autres recettes recouvrent divers ajustements, au vu, d'une part, des notifications reçues:

- Fonds départemental de solidarité : -32 584€
- Dispositif de compensation péréqué : - 158 638€
- FCTVA : 40 980€

Et d'autre part des encaissements réalisés sur l'année en cours :

- Participation de la CNSA au titre de la conférence des financeurs : 274 436€
- Participation de la CNSA au titre de la MDPH: 3 288€
- Produit des cessions de matériels : 119 000€
- Participation de l'Etat aux opérations de remembrement : 32 500€
- Produit de vente des certificats d'économie d'énergie : 39 442€
- Taxe départementale d'aménagement : 50 000€

■ BUDGET ANNEXE: Foyer départemental de l'Enfance

Au titre de la DM2, il est proposé d'abonder le budget du Foyer départemental de l'Enfance de 42 393€ pour faire face aux dépenses supplémentaires liées à l'afflux, ces dernières semaines, de mineurs étrangers non accompagnés. La prise en charge de ces jeunes mineurs nécessite le recrutement d'éducateurs et entraîne une augmentation des charges de personnel et des frais de gestion.

Ces dépenses nouvelles évaluées à 42 393€ sont équilibrées par une recette supplémentaire de 42 393€ correspondant aux recouvrements des prestations d'aide sociale auprès d'autres départements.

■ BUDGET ANNEXE: Ecole supérieure de professorat et de l'éducation (ESPE)

Sur le budget annexe de l'ESPE, il est proposé au titre de cette DM2, un transfert de crédit d'un montant de 3 489,27€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour financer l'installation d'un système de climatisation dans le local technique et informatique.

Cette opération de transfert est équilibrée et n'appelle pas de financement complémentaire.

■ LES ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

A l'occasion de l'examen de cette DM2, il est proposé à l'Assemblée Départementale de se prononcer sur des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour lesquelles le payeur départemental ne peut pas assurer le recouvrement et dont les titres émis antérieurement devront être annulés.

Les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental totalisent :

- sur le budget principal : 79 984,14€, dont 72 782,29€ concernent des titres impayés d'aide sociale.
- et 13 331 ,71 € sur le budget annexe des transports, qui recouvrent des impayés sur les participations des familles.

Il est par ailleurs proposé l'annulation des titres afférents à des créances éteintes du fait de leur caducité ou de leur trop faible montant. Celles-ci totalisent :

- sur le budget principal 349,79€
- et sur le budget annexe des transports 1 451,16€.

Ces admissions en non-valeur et créances éteintes, donnant lieu à une dépense, sont couvertes par des crédits déjà inscrits au budget et ne nécessitent pas d'inscription complémentaire en DM2.

Au vu du rapport ainsi présenté, je vous invite :

- à approuver dans toutes ses inscriptions réelles et d'ordre la Décision modificative n°2 2017 du budget principal et des budgets annexes du Foyer de l'Enfance et de l'Ecole supérieure de professorat et de l'éducation,
- à autoriser les admissions en non-valeur pour un montant de 79 984,14€, sur le budget principal et 13 331 ,71 € sur le budget annexe des transports,
- à autoriser l'annulation des titres afférents aux créances éteintes pour 349,79€ sur le budget principal et 1 451,16€ sur le budget annexe des transports.

Le Président,



Jean-François GALLIARD

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-30801-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur André AT

2 - Gestion budgétaire 2018 : autorisation d'engager et de mandater certaines dépenses avant le vote du budget.

Commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 24 octobre 2017 ont été adressés aux élus le 11 octobre 2017 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 20 octobre 2017 ;

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour l'Assemblée délibérante, d'autoriser l'engagement et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits votés au budget précédent ;

CONSIDERANT que la délibération doit préciser l'affectation de la dépense et le montant maximum autorisé, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants à ces autorisations doivent être inscrits au budget lors de son adoption ;

Afin de ne pas retarder l'exécution budgétaire avant le vote du budget 2018,

AUTORISE sur l'exercice 2018, avant le vote du BP 2018, les engagements de dépenses pour un montant de 5,2 millions d'euros dont :

Sur le budget principal : 4 millions d'euros répartis ainsi :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais d'études et d'insertion presse)	500 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisition de matériels et véhicules)	500 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (travaux routiers et sur bâtiments)	2 900 000 €
Chapitre 454 et 455110	Opérations pour le compte de tiers	100 000 €

pour la nature de dépenses suivantes : études, insertion presse, équipements, travaux, opérations pour le compte de tiers
et les fonctions : informatiques et réseaux, bâtiments, collèges, routes, etc...

Sur le budget annexe 60 : Aire de Brocuéjols

Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisition immobilière)	1 200 000 €
-------------	---	-------------

AUTORISE sur l'exercice 2018, avant le vote du BP 2018 le mandatement de dépenses d'investissement qui s'imposent financièrement et pour lesquelles la réalisation est urgente, pour 5,2 Millions d'Euros :

Sur le budget principal : 4 millions d'euros répartis ainsi :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais d'études et d'insertion presse)	500 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisition de matériels et véhicules)	500 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (travaux routiers et sur bâtiments)	2 900 000 €
Chapitre 454 et 455110	Opérations pour le compte de tiers	100 000 €

pour la nature de dépenses suivantes : études, insertion presse, équipements, travaux, opérations pour le compte de tiers
et les fonctions : informatiques et réseaux, bâtiments, collèges, routes, etc...

Sur le budget annexe 60 : Aire de Brocuéjols

Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisition immobilière)	1 200 000 €
-------------	---	-------------

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-30743-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur André AT

3 - Rapport d'activité 2016 de la SAEML AIR 12

Commission des finances, de l'évaluation des politiques
départementales

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil Départemental du 24 octobre 2017 ont été adressés aux élus le 11 octobre 2017 ;

Vu l'examen de ce rapport par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 20 octobre 2017 ;

VU les dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'administration et au contrôle des Sociétés d'Economies Mixtes Locales ;

DONNE ACTE de la présentation du bilan d'activités 2016 de la SAEML Air 12.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Audition du rapport de gestion du conseil d'administration

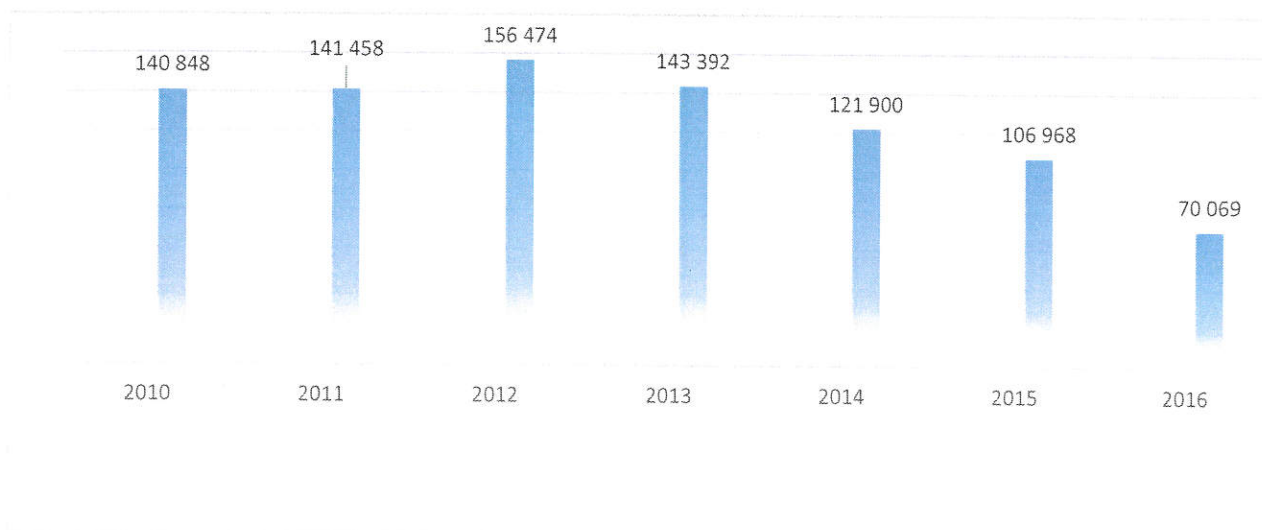
I - ACTIVITE :

1) Evolution du trafic sur l'aéroport Rodez Aveyron :

Au 31 décembre 2016, le total des passagers commerciaux s'est élevé à 70 069 soit une baisse par rapport à l'année 2015 (106 968 pax) de 36 899 passagers. Cette baisse est principalement due à la perte de la ligne de Londres Stansted (-26 021), la baisse de fréquentation sur la ligne de Paris -11 904 passagers et la légère augmentation des lignes de Ryanair, + 2039 passagers.

	Année 2015	Année 2016	TX remplissage	Commentaires
PARIS (HOP / EASTERN AIRWAYS à partir du 19/01/2016)	55 667	43 763	52,34%	En 2015 : 856 rotations En 2016 : 837,5 rotations
LONDRES-STANSTED (RYANAIR)	26 021	0	nc	En 2015 : 93 rotations Suppression de la ligne en 2016
DUBLIN (RYANAIR)	5 278	8 018	84,84%	En 2015 : 17 rotations En 2016 : 25 rotations
CHARLEROI (RYANAIR)	18 542	17 841	77,37%	En 2015 : 64 rotations En 2016 : 61 rotations
Autres (transits + non réguliers + Lyon + Ajaccio)	1 460	447		
TOTAL	106 968	70 069		Soit -34,49 %

2) Synthèse du trafic entre 2010 et 2016 :



3) Détail par ligne et par année (à partir de 2010) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PARIS (Brit Air / HOP / Eastern Airways)	58 425	61 435	60 614	68 647	62 391	55 667	43 763
DUBLIN (RYANAIR)	21 202	11 982	16 094	15 896	13 715	5 278	8 018
CHARLEROI (RYANAIR)			14 759	13 597	15 644	18 542	17 841
Vols non réguliers + transits	3 720	2 380	3 687	2 983	1 400	1 460	447
LONDRES - STANSTED (RYANAIR)	51 159	45 501	43 356	38 457	28 201	26 021	
LYON (HEX AIR)	4 093	4 013	3 617	2 862	83		
PORTO (RYANAIR)	2 249	16 147	14 347				
AJACCIO (HOP)				950	466		
TOTAL	140 848	141 458	156 474	143 392	121 900	106 968	70 069

II - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE ECOULE :

1) Modification des Obligations de Services Public (O.S.P.) et lancement d'une Délégation de Service Public (D.S.P.) sur la ligne Rodez Paris :

Depuis le 20 janvier 2016, la liaison Rodez Paris Orly est opérée par Eastern Airways dans le cadre d'une convention de délégation de service public (Etat / Syndicat Mixte / compagnie Eastern Airways).

Rappel des principales caractéristiques de la liaison :

- Mêmes horaires et rotations que précédemment :
- 3 rotations / jour en semaine
- 1 rotation le samedi,
- 2 rotations le dimanche.
- Avion de type turboréacteur (jet) de 50 places,
- Durée du voyage réduite à 1h (confort accru pour les passagers),
- Prestations de service à bord améliorées,
- Avion « au contact » à Paris (sauf vol de mi-journée)
- File rapide pour contrôle sécurité Accès no.1 (fast track)
- Manques : on-line check-in

2) Réunion stratégique du 26 juin 2016 :

Rappel des décisions des décideurs de l'aéroport :

Cadre de référence de l'aéroport :

- Priorité absolue à la ligne RODEZ-PARIS
- Faire de l'aéroport de RODEZ-AVEYRON un élément d'attractivité du territoire avec la poursuite du développement des Low Cost, en maîtrisant les coûts.

Détail des décisions prises lors de la rencontre :

- Rédaction d'un document cosigné par l'ensemble des décideurs du Syndicat mixte de l'aéroport et adressé à la Région, avec pour objet de faire mieux reconnaître les spécificités et l'intérêt stratégique et économique de l'aéroport de Rodez – Aveyron.
- Augmenter le nombre de passagers sur la ligne Rodez Paris à 65.000 par an, sans coût supplémentaire de fonctionnement pour Air 12. Sur ce point, Daniel SEGONDS souhaite ajouter que compte tenu des capacités de l'avion (50 places) et du nombre de rotations prévu dans l'OSP, cet objectif est mathématiquement difficilement atteignable.
- Développer de nouvelles lignes, d'égales priorités stratégiques :
 - o nouvelle ligne à vocation touristique vers Londres (ou ses environs)
 - o liaison Rodez Lyon à vocation économique.
- Recruter en interne par Air 12 une personne en charge de la communication et du marketing,
- Pour atteindre ces objectifs, mise en place d'une prévision de marge de manœuvre financière équivalent au maximum à une augmentation de 20 % (soit 600 K€/an) de la participation des membres du Syndicat Mixte (sur la base du budget 2016 comprenant la DSP pour l'exploitation de l'aéroport pour 2.530 K€ et la DSP de la ligne Rodez Paris pour 608 K€).

3) Interruption de la liaison Rodez / Londres-Stansted :

Par courrier reçu le 6 janvier 2016, la compagnie Ryanair a informé Air 12 de l'arrêt de la liaison à partir de l'été 2016. Cette décision est fondée sur un changement de stratégie de la compagnie (préférence d'aéroports plus importants (Toulouse,...)) et sur un taux de remplissage jugé trop faible (74%).

4) Certification européenne de l'aéroport :

Un certificat européen de sécurité aéroportuaire a été délivré à l'aéroport de RODEZ-AVEYRON courant décembre 2016.

Avec ce certificat européen, l'exploitant voit ses responsabilités accrues.

5) Les éléments de maintien et d'amélioration des conditions d'exploitation sur l'aéroport en 2016 :

Infrastructures :

- Réfection totale des cuves à carburant (en cours - partenariat entre le SM et Total)
- Transfert de responsabilité ILS de la DGAC vers AIR 12 qui confie la maintenance du système à la société EOLANE pour 2 ans.
- Mise en fonction du distributeur automatique de billets, Crédit Agricole

Communication :

- Rénovation du site internet : www.aeroport-rodez.fr
 - o Responsive aux Smartphones et tablettes
 - o Horaires vols en temps réel,...
- Création d'une page Facebook aéroport
- Campagnes publicitaires, YOU TUBE et journaux
- Recrutement en cours d'un responsable Marketing

Social :

- Réorganisation de service suite à non remplacement de départ à la retraite
- Recherche de financements (aides à l'embauche ...)

Financier :

- Attribution d'un nouveau marché Sureté (régalien) à la société ASTRIAM pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois
- Renégociation des postes majeurs (gaz 2K/an, soit -6 %),
- Optimisation fibre optique (avec refacturation de 3K€ (soit 30% du coût total annuel) aux entreprises présentes sur l'aéroport bénéficiant du service),
- Renégociation contrats d'assurance flotte automobile : -2K€, soit -20% (à véhicule constant),
- Renégociation contrat assurance multirisque / dommage (-5 K€ soit -15% : applicable en 2017)
- Optimisation voie IP : internet + téléphonie

Matériels :

- Acquisition d'un nouveau camion de pompier « ROSENBAUER », VIM 90, financé par l'Etat
- Renouvellement véhicule de piste Charlatte (financé par le SM)
- Renouvellement GPU, groupe de piste (Group Power Unit - financé par le SM)

Qualité / Sécurité :

- Obtention du certificat européen

6) Remplacement du Directeur Général d'Air 12 :

Suite au départ à la retraite de Tom ROBERTS, Directeur Général, Monsieur Eric BOMETON a été nommé aux fonctions de Directeur Général en date du 1^{er} février 2016. Tom ROBERTS (alors Directeur Général Délégué) a quitté ses fonctions au 31/03/2016.

7) Restaurant de l'aéroport :

Compte tenu de l'arrêt d'activité de la SASU LILOU au 31/10/2016 (cf. éléments transmis lors du CA du 10 novembre 2016), Air 12 a repris la gestion de l'activité de bar restauration de l'aéroport depuis le 1^{er} novembre 2016. Suite à la tenue du conseil d'administration du 10.11.2016, il est également prévu la modification des statuts d'Air 12 afin d'y préciser ces nouvelles activités (AGE à venir).

8) Mission marketing de Tom ROBERTS :

Mr TOM ROBERTS a été recruté à mi-temps dans le cadre d'une mission ponctuelle de 6 mois pour lancer le poste Marketing de l'aéroport et relancer les offres commerciales des compagnies aériennes qui desservent RODEZ (période 08/2016 à 02/2017).

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

1) Réunion stratégique du 17 janvier 2017 :

Conformément aux choix de décideurs de l'aéroport et suite la réunion stratégique du 16 janvier 2017, deux nouveaux contrats ont été signés visant à l'ouverture pour 2017 de trois nouvelles lignes (Southampton, Milan et Lyon) (cf. point n°4 de l'ordre du jour).

2) Recrutement Responsable Marketing

Conformément aux souhaits des actionnaires d'Air 12 (cf. réunions stratégiques et conseils d'administration), une procédure de recrutement d'un nouveau responsable Marketing est en cours.

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR :

1) Trafic prévisionnel 2017 :

Sur des bases identiques à 2016 (lignes Paris, Charleroi et Dublin), et compte tenu des nouvelles lignes prévues pour 2017 (Southampton, Milan et Lyon), le nombre de passagers devrait remonter à 79.000 passagers environ en 2017.

2) Vols charters :

Parallèlement, de nombreux vols charters sont proposés cet été au départ de l'aéroport de Rodez et les aveyronnais pourront partir vers Madère, Malaga, la Croatie, Venise, Malte, la Slovénie et l'Italie.

3) Meeting aérien 2 et 3 septembre 2017 :

Comme en 2015, un meeting aérien est prévu les 2 et 3 septembre 2017 (organisateur Bleu Ciel air show / tout le monde contre le cancer).

Pour rappel, lors de la précédente session, plus de 20.000 personnes étaient présentes sur l'aéroport.

4) Perte service approche au sein de la tour de contrôle :

La cheffe du service de la navigation aérienne de l'aéroport vient de nous informer que le contrôle d'approche sera transféré à Clermont Ferrand à l'automne. Si le regroupement des services d'approche peut nous garantir une meilleure stabilité de fonctionnement opérationnel de gestion de trafic en approche, il ne peut s'accompagner d'une diminution de l'offre de service au niveau de l'aéroport et d'une réduction de personnel entraînant une restriction de nos horaires d'ouverture.

V - SITUATION FINANCIERE DE L'EXERCICE ECOULE

Pour rappel, l'activité de la société est répartie en 2 volets :

- Une partie commerciale regroupant les activités aéronautiques et extra-aéronautiques,
- Une partie régalienne (sécurité, sûreté), in fine prise en charge par l'Etat. Comme pour les années précédentes, les comptes de charges et de produits de cette activité sont présentés à l'équilibre. En effet, ces missions sont accomplies dans un cadre réglementaire et budgétaire sous le contrôle exclusif de l'Etat. L'Etat doit à l'exploitant l'équilibre financier dans l'accomplissement de ces missions.

1) Analyse du compte de résultat :

Le tableau ci-après reconstitue les principaux comptes de charges et de produits sur l'exercice (12 mois) :

Charges		Produits	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
<u>Autres achats et charges externe :</u>	2 315 768 €	<u>Chiffre d'affaires net :</u>	1 313 176 €
Dont :		Dont :	
Matière et fourniture non stockées	175 169 €	<u>prestations de service aéronautiques :</u>	
Sous-traitance générale	3 183 €	Atterrissage	39 374 €
Assurances	49 700 €	Balisage	13 019 €
Locations	76 072 €	Stationnement	20 845 €
Entretien et réparations	269 583 €	Redevance passagers	168 764 €
Divers	107 315 €	Taxe d'aéroport	487 096 €
Personnel extérieure l'entreprise	953 €	Assistance	348 595 €
Rémunérations intermédiaires (sous-traitants GIP et ASTRIAM), honoraires	1 560 990 €	Autre	10 567 €
Frais postaux et télécom.	22 620 €	<u>Produits annexes extra aéronautiques :</u>	
Autres	50 183 €	(redevances domaniales (abris...), parking...)	224 916 €
<u>Achats de marchandises et de matières premières</u>	10 219 €	<u>Autres produits d'exploitation</u>	4 121 958 €
<u>Variation de stock</u>	-1 191 €	Dont :	
<u>Impôts et taxes</u>	488 896 €	Produits promotion du territoire	965 980 €
Dont :		Subvention DSP	1 189 187 €
Taxes sur le CA non récupérables	333 391 €	FIATA	1 784 058 €
Taxes sur salaires	76 785 €	Participation à l'emploi	6 971 €
CET	55 681 €	Reprises s/ amorti. Et provisions	131 778 €
Autres	23 039 €	Autres produits	43 984 €
<u>Charges de personnel</u>	1 399 017 €		
Dont :			
Salaires et traitement :	1 013 874 €		
Charges sociales :	385 143 €		
<u>Dotations aux amort. sur immo.</u>	117 996 €		
Dont :			
Dotations amort. Immo. Corporelles :	52 909 €		
Amortissements régaliens :	53 569 €		
Amortissements restaurants :	11 518 €		
<u>Dotations aux prov. sur actif circulant</u>	1 482 €		
<u>Dotations aux prov. pour risques et charges</u>	0 €		
<u>Autres charges</u>	1 000 278 €		
Dont :			
Pertes sur créances de l'exercice :	4 761 €		
Charges diverses de gestion courante :	8 829 €		
Charges de promotion du territoire :	986 688 €		
		Résultat d'exploitation :	102 669 €
<u>Charges financières</u>	3 863 €	<u>Produits financiers</u>	23 753 €
		Résultat financier :	19 890 €
<u>Charges exceptionnelles</u>	12 009 €	<u>Produits exceptionnels</u>	263 €
Dont :			
Rappel d'impôts :	9 420 €		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :	2 589 €		
		Résultat exceptionnel :	-11 746 €
Total Charges	5 348 337 €	Total Produits	5 459 150 €
		Résultat net :	110 813 €

Le tableau récapitulatif des résultats des 5 derniers exercices figure en annexe 1
Le bilan et le compte de résultat prévisionnel figurent en annexe 3

1.1 Produits :

✓ Informations préalables :

Négociations avec Eastern Airways :

Compte tenu des difficultés rencontrées par la compagnie Eastern Airways lors du lancement de la ligne, la société Air 12 a décidé, en accord avec le Syndicat Mixte, d'accorder à titre commercial, une remise de 30 % (123 540 € HT) des factures d'assistance pour 2016, pour atteindre le montant d'assistance prévu au BP 2016. Le total des factures d'assistance d'Eastern Airways s'élevait 411 K€ pour 2016, soit environ une augmentation de 29% par rapport à la compagnie HOP en 2015. Après remise, le total des factures d'assistance pour Eastern Airways 2016 s'élève à 288 K€ (soit 411 K€ - 123 K€).

Ce montant permet de fixer le total des factures d'assistance pour 2016 (toutes compagnies confondues : Eastern Airways, Ryanair) à 348K€. La variation totale par rapport à 2015 est de -6% (soit 22K€).

- NB : cette remise ne vient pas dégrader le résultat de la DSP par rapport au prévisionnel 2016.

✓ Chiffre d'affaires :

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 1 313 K€ contre 1 673 K€ en 2015, soit une baisse de 21,5%. La baisse d'activité impacte directement les comptes de produits (taxe d'aéroport : -200 K€, passagers : - 89 K€, parking : - 41K€, assistance : -22K€, atterrissage : -10K€, commissions billetteries : -10 K€, stationnement : -2K€,...).

	2015	2016	Variation
<i>Trafic annuel</i>	106 968	70 069	-34,5%
<i>Chiffre d'affaires (K€)</i>	1 673 K€	1 313 K€	-21,5%

✓ Autres produits d'exploitation :

Ils s'élèvent à 4 121 957 € (contre 3 617 885 € en 2016). Il s'agit principalement de :

- Subventions d'exploitation pour 3 926 K€, dont :
 - produits de promotion du territoire (versés par le Syndicat Mixte) pour 966 K€ (contre 1 143 K€ en 2015)
 - subvention DSP (versés par le Syndicat Mixte) pour 1 189 K€ (contre 990 K€ en 2015) (cf. p.12)
 - produits complémentaires de la taxe d'aéroport (ex FIATA) pour 1 784 K€ (contre 1 413 K€ en 2015)
 - Participation à l'emploi : 7 K€
- reprises sur amortissement et provisions et transfert de charges pour 131 K€ (au lieu de 64K€ en 2015), dont :
 - 21 K€ de quote-part de prise en charge par la CCI Aveyron des Indemnités de Départ à la Retraite de Tom ROBERTS,
 - 20 K€ de reprise de provision pour clients ayant régularisé leur situations,

- 42 K€ de reprise de provision pour indemnité de fin de carrière (35K€) et 7K€ de reprise de provision pour litige salarial prescrit,
 - 27K€ de remboursement de formations par l'OPCA (Transport aérien),
 - 22K€ autres : remboursements tickets restaurants...
- Autres produits pour 44K€ (dont 42 K€ de reprises de provisions de charges de promotion prescrites).

✓ Produits financiers :

Ils pèsent pour 24 K€ (contre 32K€ en 2015). Il s'agit principalement de revenus de placements financiers (19K€) et d'intérêts versés par la DGAC suite au décalage de reversement des fonds (ex FIATA) pour 4K€.

✓ Produits exceptionnels :

Ils s'élèvent à 263 € sur l'exercice.

☞ **En conséquence, le total des produits au 31/12/2016 s'élève alors à 5 459 150 € HT (contre 5 327 320 € HT pour l'exercice précédent (soit +2.47%).**

1.2 Charges :

✓ Achats de marchandises / mat. premières / autres achats et charges externes

Le total de ces charges pour l'exercice 2016 s'élève à 2 325 K€ contre 2 027 K€ en 2015 (soit une hausse de 298 K€, +14,70%).

Les principaux éléments de variation par rapport à l'exercice précédent sont les suivants :

- Contrat d'entretien de l'ILS : + 79 K€ (nouveau contrat de 2016 suite au transfert de responsabilité de l'Etat au gestionnaire)
- Achats de matières premières (bar-restaurant) : + 10K€
- Habillement : + 10 K€ par rapport à 2015 (renouvellement des uniformes tous les deux ans en moyenne)
- Frais stages et formation : + 84K€
 - 40K€ de formation Eastern Airways (lors de la mise en place de la ligne)
 - 44 K€ d'autres formation (évolution règlementaires compensé en quasi-totalité par des remboursements des OPCA et/ou par le FIATA).
- Logiciel GAETAN : - 6K€ (arrêt contrat suite arrêt HOP)
- Honoraires divers : +24 K€ (dont 40K€ facturés par Eastern Airways (frais de mise en place d'avions ; facture contestée).
- Intérim : - 11K€ (remplacement partiel par les agents présents + arrêt intérim parking en soirée).
- Autres charges régaliennes (rappel : prises en charge par l'Etat) :
 - Location de véhicule -15K€
 - Entretien matériels de sécurité : -27K€
 - Sous-traitance SSLIA-SPPA : +122 K€
 - Sous-traitance Sûreté : +21K€.
- Autre : + 7 K€

✓ Impôts et taxes :

Les impôts et taxes 2016 se sont élevés à 489 K€ contre 452 K€ en 2015 (soit +37 K€) compte tenu principalement de l'augmentation de la TVA non récupérable (+26K€ proportionnelle à l'augmentation des charges régaliennes (sous-traitants)).

A noter qu'un redressement de CFE provisionné pour 9K€ a été opérée à hauteur de 20K€ en lien avec les bases foncières déclarées.

✓ Charges de personnel :

Le poste coûts salariaux (brut + charges) passe de 1 302 K€ en 2015 à 1 399 K€ en 2016. Cette progression de 97 K€ est à analyser avec les informations suivantes :

- 2 personnes sont parties à la retraite en cours d'année 2016 : versements d'indemnités de départ à la retraite et de congés payés et versement CET : + 90 K€
 - compensé par la reprise de la provision retraite et congés payés ainsi que par la quote-part de prise en charge par la CCI venant annuler ce surcoût au niveau du résultat global.
- nouveau contrat CDD de M. ROBERTS (08/2016 à 02/2017) compensé en totalité par la subvention « promotion du territoire » : + 20 K€ chargé
 - donc neutre au niveau du résultat global.
- nouvelle mutuelle APICIL : + 5 K€
- évolution annuelle des salaires limitée à 1% pour 2016 : + 7K€
- doublon Direction (1^{er} trimestre 2016) : + 18K€
- reprise en cours d'année de 2 agents pour l'activité de bar restaurant : + 13K€ sur l'exercice
- Congés payés : - 17K€ (accord avec salariés négocié en 2015)
- Efforts d'adaptation des ressources à la baisse d'activité : -39K€ (dont non remplacement d'un agent administratif / réorganisation du service : -22 K€ sur 2016), non renouvellement et/ou report de remplacements d'agents (piste et escale) pendant la période hivernale (faible activité).

Tableau de synthèse des effectifs :

	2015	2016
Effectif ETP	29,11	27,64
Nbre de personnes	31,83	29,67

✓ Autres charges d'exploitation significatives :

- Autres charges : 1 000 K€ (contre 1 150 K€ en 2015), dont des charges promotion du territoire pour 986 K€ (contre 1 147 K€ en 2015).

- Dotations aux amortissements : 118 K€ (contre 109 K€ en 2015), soit +9 K€ par rapport à 2015 en raison du rachat des matériels du restaurant principalement.
- Dotations aux provisions pour dépréciation de créances : 1K€ (soit -32K€ par rapport à 2015).

✓ Charges financières

Elles pèsent pour 3 863 €. Il s'agit de charges pour intérêts sur emprunts.

✓ Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 12 009 euros. Elles sont constituées principalement de rappel de CET insuffisamment provisionné (9K€).

☞ **En conséquence, le total des charges au 31/12/2016 s'élève alors à 5 348 337 € (contre 5 100 245 € HT en 2015 soit +4,86%).**

1.3 Résultats :

✓ Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation s'élève à 102 669 € (contre 202 496 € en 2015).

NB : le résultat d'exploitation tient compte de la compensation financière versée par le Syndicat Mixte dans le cadre de la DSP de l'aéroport (cf. analyse du résultat de la DSP (Cf. résultat comptable).

✓ Résultat financier :

Le résultat financier s'élève à 19 890 € (contre 28 832 € en 2015).

✓ Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel s'élève à - 11 746 (contre - 4 252 € en 2015).

✓ Résultat comptable :

Le résultat de l'activité commerciale avant financement par le Syndicat Mixte au titre de la DSP (charges et produits régaliens étant équilibrés) s'élève à - 1 078 375 €.

Compte tenu des versements DSP effectués en 2016, en application de l'avenant n°15 pour un montant de 1.300 K€, le montant final de la subvention pour 2016 s'élève à 1 189 187 € (soit 1 078 375 € (perte réelle) + 50% de l'écart avec le total prévisionnel : 110 813 €).

Le résultat net au 31.12.2016 s'établit alors à 110 812,86 € (bénéfice).

2) Informations relatives au bilan :

✓ Rappel de la constitution du capital

	Nombre de parts	Pourcentage détention	Valeur du capital détenu
Communauté d'Agglo du Grand Rodez	100	25.06%	491 800
Département de l'Aveyron	100	25.06%	491 800
CCI de Rodez	100	25.06%	491 800
Syndicat Mixte de l'Aéroport	90	22.55%	442 620
Crédit Agricole	3	0.76%	14 754
Sorepar	3	0.76%	14 754
Banque Populaire	3	0.76%	14 754
	399	100%	1 962 282

✓ Synthèse :

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la société s'élevait à 4 330 964 € contre 3 410 629 € au 31/12/2015. Cf. bilan synthétique ci-dessous :

Désignation	2015	2016
Actif		
Capital souscrit non appelé		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	10 194	14 453
- Amortissements sur immo. incorporelles	8 721	9 839
Immobilisations corporelles	1 124 693	1 773 310
- Amortissements sur immo. corporelles	845 918	951 735
Immobilisations financières	150	150
- Provisions sur immobilisations		
	280 398	826 339
Actif circulant		
Stocks de matières premières		609
En cours et produits finis		
Stocks de marchandises		582
- Provisions sur stocks et en cours		
Avances et acomptes versés	300	305
Créances clients	276 072	797 168
- Provisions des créances clients	63 616	44 872
Autres créances	1 079 322	1 288 628
Trésorerie positive	1 728 186	1 391 682
- Provisions des V.M.P.		
Charges constatées d'avance	109 967	70 521
	3 130 231	3 504 623
Charges à répartir		
Ecart de conversion actif		
Total de l'actif	3 410 629	4 330 962
Passif		
Capitaux propres		
Capital	1 962 282	1 962 282
Réserves et RAN	-883 494	-656 419
Résultat de l'exercice	227 073	110 812
Situation nette	1 305 861	1 416 675
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	182	2 634
	1 306 043	1 419 309
Produits des titres participatifs		
Provisions pour risques et charges	238 330	196 671
Dettes		
Emprunts	49 287	530 958
Intérêts courus sur emprunts		
Découvert		
Comptes courants	1 800	1 600
Avances et acomptes reçus	690	778
Dettes fournisseurs	554 845	861 245
Dettes fiscales et sociales	328 311	476 753
Dettes sur immobilisations		52 000
Autres dettes	910 764	791 648
Produits constatés d'avance	20 559	
	1 866 256	2 714 982
Ecart de conversion passif		
Total du passif	3 410 629	4 330 962

Source Midi Centre

✓ Les capitaux propres représentent 73% du capital social au 31/12/2016.

3) Autres informations :

✓ Le nombre moyen de salariés est de 28 personnes (soit 27,64 ETP), il est inférieur à 2015 (pour rappel 29,11 ETP).

✓ Information sur les délais de paiement : la décomposition du solde des créances clients, par date d'échéance, au 31 décembre 2016 est la suivante :

<u>Créance clients au 31/12/2016</u>	793 720,65
Etat des paiements à :	
- à 10 jours (10/01/2017)	5 312,07
- à 15 jours (15/01/2017)	2 735,53
- à 20 jours (20/01/2017)	4 376,55
- à 30 jours (30/01/2017)	2 063,73
- à 40 jours (10/02/2017)	144 858,82

✓ Information sur les délais de paiement : la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, au 31 décembre 2016 est la suivante :

<u>Dettes Fournisseurs au 31/12/2016</u>	364 560,17
Etat des paiements à :	
- à 10 jours (10/01/2017)	5 229,98
- à 15 jours (15/01/2017)	26 151,31
- à 20 jours (20/01/2017)	169 939,99
- à 30 jours (30/01/2017)	1 305,16
- à 40 jours (10/02/2017)	66 669,74

✓ Acquisitions au cours de l'exercice (significatives > 2 K€)

- Camion incendie (pompiers – décembre 2016) : 624 K€
- Office business 2016 x16 : 3 K€
- Cuves hydrocarbures : 8 K€
- Mégohmmètre (balisage) : 2 K€
- Reprise matériel de cuisine : 3 K€
- Remplacement du serveur informatique : 3 K€
- Remplacement du serveur informatique Airport : 3 K€
- Remplacement de 6 unités centrales : 3 K€

✓ Emprunt contracté au cours de l'exercice.

Deux emprunts se sont terminés au 30/06/2016 en lien avec le financement d'un camion incendie 2006.

Suite à une délibération du CA d'Air 12 en novembre 2016, un nouvel emprunt a été contracté auprès du Crédit Agricole NMP pour le financement d'un nouveau camion incendie (investissement pris en charge par la DGAC à travers un remboursement progressif à Air 12 sur une période de 7 ans correspondant à la durée d'amortissement (via versement de la taxe d'aéroport et de son complément (FIATA)).

Conditions du prêt :

- Valeur du véhicule neuf (montant de l'emprunt) : 520.000 euros HT, soit 624.000 € TTC.

- Durée de l'emprunt : 7 ans.
- Taux d'intérêt : 1,60%.
- Frais de dossiers : 600€.
- Garantie : gage du véhicule.

VI - ANALYSE DU RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Au titre de l'année 2016, les éléments de charges et de produits ont été meilleurs que prévu. Tableau de synthèse des écarts :

	Montant prévu pour l'année 2016 (avenant n°15) en K€	Montant réalisé pour l'année 2016 en K€	écarts en K€
Déficit d'exploitation	1 300	1 078	- 222
Promotion Aveyron	1 230	966	- 264
TOTAL	2 530	2 004	

1) Partie déficit d'exploitation (- 222 K€ : moins importante que le déficit prévu), soit :

1.1 Produits (+ 158 K€), dont :

- + 61 K€ de chiffre d'affaires, dont :
 - o + 27 K€ : facturation d'assistance (malgré remise commerciale accordée à Eastern Airways,
 - o + 26K€ de facturation pour emplacements loueurs / parking (partie fixe) : prévision trop pessimiste car estimée au prorata du volume de passager global.
 - o + 8 K€ de produits annexes (salles de conférence, abri, frais de facturation).
- + 97 K€ d'autres produits :
 - o + 11 K€ de placements financiers
 - o + 35 K€ reprise provision retraite suite départ à la retraite,
 - o + 7 K€ reprises provision pour risque prescrit au 31/12/2016
 - o + 42 K€ reprises de provisions (factures de promotion non reçues / prescrites).
 - o + 2 K€ divers

1.2 Charges (- 64 K€ d'économie) dont :

- - 4 K€ sur les achats
- - 58 K€ de charges externes :
 - o - 17 K€ d'aides visuelles (report d'achats)
 - o - 9 K€ déneigement (conditions météo meilleures)
 - o - 10K€ d'assurances (renégociations des contrats auto et dommage).
 - o - 3 K€ de nettoyage (contrat réadapté à la baisse de trafic)
 - o - 10 K€ d'entretien terrains, réseaux divers, copieurs...
 - o - 11 K€ : diverses économies
- + 27K€ de services extérieurs :
 - o - 15 K€ de frais de certifications (travail effectué en interne)

- - 9 K€ : annonces et insertions, télécommunications...
- + 27 K€ de formation (dont +40K€ de formation Eastern Airways lors de la mise en place de la ligne)
- + 24 K€ : divers prestataires extérieurs (dont 40K€ facturés par Eastern Airways (frais de mise en place d'avions ; facture contestée))
- - 36 K€ de charges de personnel :
 - - 36K€ de congés payés et charges sur congés payés : plus de congés pris ou soldés suite départ à la retraite d'agents.
 - Autres écarts (cf. p.11)
- + 4 K€ d'impôts :
 - - 12 K€ : CET plafonnée en fonction du chiffre d'affaires (plus bas que prévu)
 - + 9 K€ : TVA sur les frais communs
 - + 8 K€ : taxe sur les salaires (réajustement méthode de calcul)
 - -1 K€ : autre
- - 21 K€ d'amortissements et provisions :
 - -15K€ de provision pour dépréciation de créance
 - - 6 K€ : divers (amortissement dérogatoire...)
- + 14 K€ de charges exceptionnelles : dont 10 K€ de rappels d'impôts
- Autres : + 10 K€

2) Partie promotion Aveyron (- 264 K€ d'économie) :

Correspond aux sommes non utilisées en lien avec la diminution du trafic low cost. Les comptes d'Air 12 présentent un montant pour 2016 de 966 K€. Ce montant correspond à 1 008 K€ de charges de promotion de l'Aveyron pour l'exercice, diminuées de 42 K€ de reprise de provision comptabilisées au titres de 2011 (prescrites).

Tableau de synthèse : comparaison budget réalisé (en K€) - DSP 2016 :



3) Application de la convention de DSP :

La SAEML Air 12 a reçu une subvention prévisionnelle du Syndicat Mixte dans le cadre de la DSP de 1 300 K€. Le déficit réel d'exploitation est de – 1 078 K€. L'écart de résultat est de 222 K€, reparti par moitié à la SAEML Air 12 (111 K€) et au Syndicat Mixte (111 K€) suivant les dispositions de la DSP.

Dans ces conditions, la SAEML Air 12 reversera au Syndicat Mixte les montants suivants :

- **Au titre du déficit d'exploitation et de la promotion :**
 - o **110 813 €** au titre de la subvention d'exploitation,
 - o **264 020 €** au titre des fonds non utilisés pour les actions de promotion du territoire.
 - dont 221 328 € au titre de 2016
 - et 42 692 € au titre de provisions comptabilisées au cours des exercices 2011 reprises cette année (prescription).

Soit un total de 374 833 €

- **Autres reversements :**
 - o **155 143 €**, au titre des investissements financés par le Syndicat Mixte, et dont une partie (régalienne) des amortissements a été déduite par Air 12 dans sa déclaration 2014 auprès du FIATA.
 - o **36 954 €** de TVA sur immobilisations récupérées pour le compte du Syndicat Mixte dans le cadre du transfert de droit à déduction prévue dans la convention de DSP.

Audition du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

⇒ **Intervention de Monsieur Albouy (Commissaire aux Comptes)**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs

☞ cf. première résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire figurant en annexe 2

Affectation du résultat de l'exercice

VII- AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 110 813 euros en report à nouveau.

Pour rappel, le report à nouveau débiteur avant affectation s'élevait à – 669 836 €. Après affectation, il serait de – 539 023 euros.

☞ cf. deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire figurant en annexe 2

VIII- AUTRES DISPOSITIONS :

1) Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2) Rappel des dividendes antérieurement distribués

Aucun dividende distribué au cours des exercices précédents.

3) Situation des filiales et participations

Notre société ne détient ni filiale, ni participation.

4) Activité en matière de recherche et de développement

Notre société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

5) Mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale du 20 juin 2016.

6) Examen des conventions visées à l'article L-225-38 du code de commerce, conformément à l'article L225-40-1 du code de commerce

Conformément à l'article L 225-40-1 du Code de commerce, il convient que le conseil d'administration examine de manière annuelle les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie sur l'exercice écoulé.

Il est ainsi rappelé que des conventions anciennement visées à l'article L 225-38 et suivants, dûment autorisées par le Conseil d'administration au titre d'exercices antérieurs se sont poursuivies pendant l'exercice écoulé. Il s'agit des conventions suivantes :

Sociétés concernées	Objet
SYNDICAT MIXTE	Convention de Délégation de Service Public applicable en date du 1 ^{er} juillet 2010 et avenants n°1 à 13.

De nouveaux contrats ont été signés au cours de l'exercice :

Sociétés concernées	Objet
SYNDICAT MIXTE	Avenants n°14 et 15 à la convention de DSP

Ces deux avenants ont fait l'objet d'une validation préalable par le conseil d'administration d'Air 12 en date du 1^{er} février 2016. Pour rappel, le montant de la DSP relatif à 2016, tel que modifié par avenant n°15 était le suivant :

Montant prévu pour l'année 2016
(avenant n°15)
en K€

Perte exploitation	1 300K€
Promotion Aveyron	1 230K€
TOTAL	2 530K€

7) Mandats des administrateurs et censeurs arrivés à expiration

Au cours de l'exercice et par courrier en date du 17 octobre 2016, la SOREPAR a informé Air 12 de la désignation en tant que représentant au sein du conseil de Monsieur Jérémie ECHE en remplacement de Monsieur Guy ACQUIER. Ce changement a été pris en compte lors du conseil d'administration d'Air 12 tenu le 10 novembre 2016.

Les autres administrateurs et leurs représentants n'ayant pas connu de changement au cours de l'exercice étaient les suivants :

- Département de l'Aveyron : représenté par Messieurs Jean-Claude LUCHE, Bernard SAULES et Jean-Philippe ABINAL ;
- Rodez Agglomération : représentée par Messieurs Christian TEYSSEBRE, Jean-Louis CHAUZY et Jean-Philippe SADOUL ;
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aveyron, représentée par Monsieur Manuel CANTOS et par Albert WEITTEN ;
- Monsieur Daniel SEGONDS.
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron : représenté par Madame Valérie ABADIE-ROQUES ;

Les censeurs de la société sont :

- Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représenté par Monsieur Philippe VIGUIER,
- Banque Populaire Occitane : Monsieur Jean-Paul MALRIEU.

8) Liste des mandats exercés par les administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés (pour l'exercice clos au 31/12/2016) dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société, à savoir :

Administrateur	Direction de société (mandat social)	Membre du conseil d'administration
Jean-Claude LUCHE	SCI Adelye	
Bernard SAULES		
Jean-Philippe ABINAL		
Valérie ABADIE ROQUES		
Christian TEYSSEBRE		SA coopérative d'intérêt collectif pour l'accession sociale à la propriété Sud Massif Central SACICAP (jusqu'au 22.03.2016)
Jean-Philippe SADOUL		SEM du Grand Rodez SEM 12
CHAUZY		
Manuel CANTOS		CANTOS Holding

Daniel SEGONDS	RAGT SA RAGT Semences SAS RAGT ARGENTINA SA	GRUEL-FAYER SAS OVI Plateau Central SA RAGT Energie SAS
Albert WEITTEN		
Jérémie ECHE		SEM GRAND RODEZ SACA SUD MASSIF CENTRAL HABITAT CITE DES INSECTES SEM AIR 12

9) Etat des délégations de compétence accordées par l'assemblée au conseil en matière d'augmentation de capital

Sans objet

10) Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes seront à la disposition des actionnaires.

11) Conventions visées à l'alinéa 13 de l'article L.225-102-1 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :
Néant.

12) Augmentation de capital réservée aux salariés

Cette disposition ayant fait l'objet d'une délibération de l'assemblée générale d'Air 12 en date du 15 juin 2015 (obligatoire tous les 3 ans), cette article est sans objet.

Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions

⇒ **Intervention de Monsieur Albouy (Commissaire aux Comptes)**

☞ *cf. troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire figurant en annexe 2*

Questions diverses.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 « Objet des statuts »

L'activité Bar-Restaurant de l'aéroport a été reprise en direct par la société Air 12 depuis le 03 novembre 2016.

Dans le cadre des activités connexes mais indissociables de l'exploitation de l'aéroport, il a été décidé de préciser les statuts d'Air 12 afin de mentionner expressément la gestion et l'exploitation d'un bar-restaurant, d'un point presse, la gestion du parc de stationnement et la location de locaux.

Le conseil d'administration d'Air 12, par délibération en date du 10 novembre 2016 a décidé, sous réserve d'une acceptation préalable du syndicat mixte (délégant) et des assemblées délibérantes qui le composent, de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 « Objet des statuts ».
- Questions diverses.

Par courrier en date du 13 avril 2017, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de RODEZ-AVEYRON a informé Air 12 de son accord sur ces modifications.

Il est proposé de délibérer sur les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire figurant en annexe 2.

☞ cf. articles 1 et 2 des textes de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire figurant en annexe 2

Questions diverses.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2016 12 mois</i>	<i>31/12/2015 12 mois</i>	<i>31/12/2014 12 mois</i>	<i>31/12/2013 12 mois</i>	<i>31/12/2012 12 mois</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 962 282	1 962 282	1 962 282	1 962 282	1 962 282
Nombre d'actions émises	399	399	399	399	399
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 313 176	1 673 156	1 832 187	2 087 599	2 240 289
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	252 879	359 496	-573 632	367 089	-334 444
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	-48
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provisions	252 879	359 496	-573 632	367 089	-334 396
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	110 813	228 965	-475 458	229 330	75 007
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	634	901	-1 438	920	-838
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	328	574	-1 192	575	188
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	30	29	29	30	29
Masse salariale	1 013 874	943 110	966 512	944 293	883 053
Sommes versées au titre des avantages sociaux	385 143	359 555	377 676	382 186	378 541

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-30751-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur André AT

4 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif

Commission des routes et du développement numérique

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil départemental ont été adressés aux élus le 11 octobre 2017 ;

VU l'examen de ce rapport par la commission des routes et du développement numérique lors de sa réunion du 20 octobre 2017 ;

VU les dispositions de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que par délibération en date du 07 février 2017, déposée le 9 février 2017 et publiée le 21 février 2017, l'assemblée départementale a donné délégation au Président du Conseil départemental pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

PREND ACTE en application de cette délégation, de l'information relative aux marchés et avenants conclus dont la liste est présentée en annexe.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

INFORMATION SUR LES MARCHES, ACCORD-CADRES ET AVENANTS SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT)

Jusqu'au 15 SEPTEMBRE 2017

Edité le 4 octobre 2017

I – MARCHES OU ACCORD-CADRES

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Pôle Aménagement et Développement du Territoire	201717D001	Week-end sportif en Aveyron à destination des internes de médecines et jeunes médecins : hébergement et restauration	14 716,67	Marché ordinaire	SAS DOMAINE DE ST ESTEVE	12100	06/04/2017
Service Communication et Documentation	201717C013	Fourniture d'objets et de supports publicitaires pour 2017 – 20 lots Lot n°8 : fourniture de clefs USB	2 745,00	Marché ordinaire	Emballage 12	12850	12/05/2017
Service Communication et Documentation	201717C014	Fourniture d'objets publicitaires pour 2017 – 20 lots – LOT 15 : Fourniture de tee-shirts noirs Aveyron Vivre Vrai	2769	Marché ordinaire	STEFICA	33185	03/05/2017
Service Communication et Documentation	201717C015	Fourniture d'objets publicitaires pour 2017 – 20 lots – LOT 16 : Fourniture de vestes soft-shell sans manche Aveyron Vivre Vrai	2350	Marché ordinaire	LEMER	12850	03/05/2017
Service Communication et Documentation	201717C016	Fourniture d'objets publicitaires pour 2017 – 20 lots – LOT 17 : Fourniture de sac papier Aveyron Vivre Vrai	1330	Marché ordinaire	EMBALLAGE 12	12850	03/05/2017
Service Communication et Documentation	201717C017	Fourniture d'objets publicitaires pour 2017 – 20 lots – LOT 18 : Fourniture de sac « shopping » en coton Aveyron Vivre Vrai	1540	Marché ordinaire	EMBALLAGE 12	12850	03/05/2017
Service Communication et Documentation	201717C018	Fourniture d'objets publicitaires pour 2017 – 20 lots – LOT 19 : Fourniture de casquettes noires « style baseball » - Aveyron Vivre Vrai	875	Marché ordinaire	ALAN MARK'S DIFFUSION	92110	03/05/2017
Service Communication et Documentation	201717C019	Fourniture d'objets et de supports publicitaires pour 2017 – 20 lots Lot n° 7 : Fourniture de sacs pliables	2 850	Marché ordinaire	Emballage 12	12850	12/05/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P013	Réaménagement des salles de sciences de la cité scolaire Jean Jaurès à ST AFFRIQUE – Lot n°5 : revêtement de sol	76 300,09	Marché ordinaire	BENECH	12850	05/05/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P014	Réaménagement des salles de sciences de la cité scolaire Jean Jaurès à ST AFFRIQUE – Lot n°9 : Mobilier paillasses	77 174,47	Marché ordinaire	ETS POSSEME	56200	05/05/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R025	RD n°901 – renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 18.691 à 25.119 – Communes de NAUVIALE et MARCILLAC VALLON	302 732,50	Marché ordinaire	EIFPAGE ROUTE SUD OUEST	12450	02/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R027	RD 130 – PR 0.000 à 4.566 ; RD 10 – PR 66.000 à 76.630 ; RD 116 – PR 0.000 à 10.860 ; RD 666 – PR 0.000 à 5.120 ; RD 528 – PR 0.000 à 3.049 ; RD 650 – PR 0.000 à 9.410 ; RD 600 – PR 0.000 à 6.428 – Réfection de la chaussée	Montant TF : 343 180 Montant TO 1 : 98 270 Montant TO 2 : 76 700	Marché à tranches optionnelles	EUROVIA MIDI-PYRENEES	12031	02/05/2017
Foyer Départemental de l'Enfance	201717S002	Service et livraison de repas en liaison froide pour le Foyer Départemental de l'Enfance	Sans montant minimum Montant maximum par an : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	AUBERGE DE BRUEJOULS	12330	03/05/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P015	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Qualité Environnementale des bâtiments et la mise en œuvre de la démarche « bâtiments Durables Méditerranéens Occitanie (AMO QEBDM) pour la construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental	74 560 € HT	Montant global forfaitaire	EODD Ingénieurs Conseil mandataire du groupement EODD/IMBE	34800	18/05/2017
Service des Transports	201717T001	Navette de transport pour le personnel du Conseil départemental sur le site de Flavin	51 040 € HT	Marché ordinaire	VERDIE AUTOCARS	12000	23/01/2017
Service des Transports	201717T002	Réalisation et fourniture de cartes de transports scolaires et étuis de protection rigides en plastique pour l'année 2017/2018 – 2 lots LOT 1 : 14 000 cartes de transports scolaires	2 345 € HT	Marché ordinaire	DATAFORMS	12104	22/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R026	RD 34 – Opération de sécurité Cambeyrac – Lardit entre les PR 1.145 à 2.800 – Commune d'ENTRAGUES SUR TRUYERE	249 102,50	Marché ordinaire	SAS EGTP	12500	09/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R029	RD 28 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 16.000 à 18.406 – communes de PALMAS D'AVEYRON, LAISSAC et SEVERAC L'EGLISE	134 315,00	Marché ordinaire	SEVIGNE SAS	12520	11/05/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S003	Consultation pour « achat de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots Lot n° 2 : test tuberculitique	Sans quantité minimum Quantité maximum 200 doses par an	Accord cadre à bons de commande	Laboratoire SANOFI PASTEUR EUROPE	69007	06/07/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S004	Consultation pour « achat de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots Lot n°4 : Rougeole – Oreillons - Rubéole	Sans quantité minimum Quantité maximum : 1 000 doses par an	Accord cadre à bons de commande	Laboratoire GLAXOSMITHKLINE	27000	06/07/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S005	Consultation pour « achat de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots Lot n° 5 : Diphtérie (D) – Tétanos (T) – Coqueluche acellulaire (Ca) – Poliomyélite (P) – Haemophilus influenzae (Hib) – Hépatite B (VHB) -	Sans quantité minimum Quantité maximum : 1 500 doses par an	Accord cadre à bons de commande	Laboratoire SANOFI PASTEUR EUROPE	69007	06/07/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Pôle de Solidarités Départementales	201717S006	Consultation pour « achat de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots Lot n°6 : Diphtérie (D) – Tétanos (T) – Coqueluche acellulaire (Ca) – Poliomyélite (P) – Haemophilus influenzae (Hib)	Sans quantité minimum Quantité maximum : 500 doses par an	Accord cadre à bons de commande	Laboratoire GLAXOSMITHKLINE	27000	06/07/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S007	Consultation pour « achat de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots Lot n°7 : Diphtérie (D) – Tétanos (T) – Coqueluche acellulaire (Ca) – Poliomyélite (P)	Sans quantité minimum Quantité maximum : 500 doses par an	Accord cadre à bons de commande	Laboratoire SANOFI PASTEUR EUROPE	69007	06/07/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S008	Consultation pour « achat de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots Lot n°10 : Diphtérie atténuée (d) – Tétanos (T) – Coqueluche acellulaire (Ca) – Poliomyélite (P)	Sans quantité minimum Quantité maximum : 200 doses par an	Accord cadre à bons de commande	Laboratoire GLAXOSMITHKLINE	27000	06/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R032	RD 900, RD 537, RD 98, RD 18, RD 107, RD 126, RD 163, RD 46 – Réfection de la chaussée – Cantons d'AUBRAC ET CARLADEZ, LOT ET TRUYERE et CAUSSE COMTAL	T.F. : 402 543,00 TO1 : 26 890,00 TO2 : 58 690,00 TO3 : 43 275,00	Marché à tranche optionnelle	Groupement GREGORY EUROVIA	12700	19/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R030	RD n° 46 et 242 – renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement RD 46 : PR 10.275 à 18.225 et RD 242 : PR 0.000 à 6.953 – Communes de ST FELIX DE LUNEL, SENERGUES et ST CYPRIEN SUR DOURDOU	339 230 € HT	Marché ordinaire	GREGORY / EUROVIA	12700	19/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R031	RD n° 900 – Rectification et calibrage de la chaussée du PR 2+700 à 4+000 et l'aménagement des carrefours dans le lieu-dit de la Côte Blanche – Communes de Mur de Barrez et Taussac	643 251,50	Marché ordinaire	SAS Jean SOULENQ et Fils	12600	15/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R028	RD – Etudes hydrauliques et dossiers de loi sur l'eau	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT	31520	15/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R033	RD 993 – Aménagement de la liaison Boulloc Montjoux – PR 21.500 au PR 30.700 – 2 Lots – Communes de SALLES CURAN, CASTELNAU PEGAYROLS et MONTJAU Lot 1 : terrassements, assainissement, ouvrage	754 130,00	Marché ordinaire	SEVIGNE SAS	12520	15/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R034	RD 993 – Aménagement de la liaison Boulloc Montjoux – PR 21.500 au PR 30.700 – 2 Lots – communes SALLES CURAN- CASTELNAU PEGAYROLS – MONTJAU Lot 2 : chaussée	657 930,00	Marché ordinaire	COLAS SUD-OUEST	12850	29/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R035	Réalisation de travaux courants de maçonnerie Lot n°1 : Subdivision Sud – secteur MILLAU	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CONSTANT JUERY	12490	29/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R036	Réalisation de travaux courants de maçonnerie Lot n°2 : Subdivision Sud – secteur LA CAVALERIE	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CONSTANT JUERY	12490	29/05/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R037	Réalisation de travaux courants de maçonnerie Lot n°3 : Subdivision Sud – secteur SAINT SERNIN SUR RANCE	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CONSTANT JUERY	12490	29/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R038	Réalisation de travaux courants de maçonnerie Lot n°4 : Subdivision Sud – secteur NORD	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CONSTANT JUERY	12490	29/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R040	RD 3 : PR 16.400 à 20.740 – RD 31 : PR 28.236 à 30.673 – RD 527 : 4.600 à 9.600 – RD 12 : PR 89.125 à 98.193 – RD 60 : PR 10.500 à 17.500 – RD 209° : PR 0.000 à 6.637 – Réfection de la chaussée - Canton de SAINT-AFFRIQUE, RASPES ET LEVEZOU et CAUSSES-ROUGIERS	TF : 304 250 € HT TO1 : 87 120 € HT TO2 : 91 550 € HT	Marché à tranche optionnelle	SEVIGNE SAS	12520	18/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R039	RD 809 - Requalification du carrefour de Vézouillac – PR 27.350 à 28.685 – Commune de VERRIERES	149 430,00 € HT	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	18/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R041	Routes Départementales – Fourniture et réparation de matériels de comptage SIREDO	Montant mini : 40 000 Montant maxi : 130 000	Accord-cadre à bon de commande	SFERIEL SAS	63530	28/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R042	RD 888 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 1.000 à 1.856 – Commune de SEVERAC LE CHATEAU	82 465,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE SAS	12520	22/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R044	RD 993 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement PR 8.300 à 11.730 – Commune de SALLES CURAN	183 730,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE SAS	12520	29/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R043	Transport de pouzzolane et de matériaux divers en vrac	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bon de commande	ANDRIEU SARL	12740	13/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R045	RD 901 – Aménagement du carrefour giratoire de St Viateur – Commune d'Onet Le Château	399 479,30	Marché ordinaire	COLAS SUD-OUEST	12850	29/05/2017
Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire	201717D002	Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la Zone d'Activité des Marteliez sur la commune de SEVERAC D'AVEYRON	TF : 174 451,40 € HT TO1 : 7 150,00 € HT TO2 : 9 464,00 € HT TO3 : 8 892,00 € HT	Marché à tranche optionnelle	CONTE ET FILS SARL / CONTE TP	12130	29/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R046	RD 19 : PR 1+760 à 5+020 – Canton de LOT ET PALANGES et RD 911 : PR 4+100 à 4+350 – Canton de MILLAU 1 Fourniture, transport et mise en œuvre de dispositifs de retenue	132 294,90 € HT	Marché ordinaire	AXIMUM	31120	07/06/2017
Direction Organisation Informatique, Multimédias et Dématérialisation	201717I002	Implémentation d'une application décisionnelle	TF : 68 800 € HT TO1 : 6 000 € HT TO2 : 6 000 € HT TO3 : 6 000 € HT Chaque TO comporte une partie à bons de commande sans montants Mini-Maxi	Marché à tranche optionnelle et à bons de commande	BPM CONSEIL	69003	12/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R047	RD n°19 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 34.200 à 37.660 – Commune de ST CHELY D'AUBRAC	159 988,50 € HT	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	19/06/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R048	RD 97/42 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche – RD 97 du PR 21.965 à 32.170 – RD 42 du 60.113 à 60.481 – Cantons d'AUBRAC ET CARLADEZ et LOT ET TRUYERE	TF : 560 469,50 € HT TO : 190 136,55 € HT	Marché à tranche optionnelle	COLAS SUD OUEST	12850	19/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R049	RD n°44 - - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 0.330 à 17.780 – Communes de REQUISTA et de LESTRADE-ET-THOUELS	TF : 432 915,00 € HT TO : 134 780,00 € HT	Marché à tranche optionnelle	COLAS SUD OUEST	12850	14/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R052	Entretien de plusieurs espaces verts en bordure des routes départementales à proximité de l'agglomération de RODEZ	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bon de commande (Marché réservé)	ATELIERS DU ROUERGUE	12000	27/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R050	RD 904 – PR 57+870 à 57+940 Confortement d'un mur de soutènement aval par paroi clouée – commune de MURET LE CHATEAU	196 058,22 € HT	Marché ordinaire	HYDROKARST SA	38360	19/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R053	Liaison RODEZ CAUSSE COMTAL – Ouvrage d'Art 2 ^{ème} tranche – OA 9 P.I. de LIOUJAS & OA 12 P.I. de CONCOURES - Communes de ONET LE CHATEAU, SEBAZAC CONCOURES, LA LOUBIERE et MONTROZIER	779 476,55 € HT	Marché ordinaire	Groupement NGE GENIE CIVIL SAS LAGARRIGUE SAS – AUGLANS SAS	34130	23/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R057	Liaison RODEZ CAUSSE COMTAL – Ouvrage d'Art 1ere tranche – OA 5- OH de LAS COMBES – Communes de ONET LE CHATEAU, SEBAZAC CONCOURES, LA LOUBIERE et MONTROZIER	544 176,69 € HT	Marché ordinaire	MATIERE	15130	23/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R051	RD 911 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – P.R. 91.690 à 93.724 – Commune de LA BASTIDE L'EVEQUE	117 015,00 € HT	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	23/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R055	RD n°999 : Renforcement d'un enrochement existant par injection de béton – PR 73+200 – Commune de VABRES L'ABBAYE	119 895,60 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	23/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R059	RD n°809 – Réfection de la couche de roulement – PR 54.360 à 62.635 – Commune de MILLAU	489 100,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	31300	03/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R058	RD n°999 – Réfection de la couche de roulement du giratoire du Bourguet – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 63.088 à 64.876 et 79.790 à 91.011	500 000,00€ HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	03/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R056	RD n° 901 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 35.104 à 38.738 – Communes de SALLES LA SOURCE et ONET LE CHATEAU	238 559,00	Marché ordinaire	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	12450	30/06/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S009	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots – Multi-attributaire. Lot n°1 : Territoire « Pays Ruthénois, Lézéou, Ségala »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	28/08/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S010	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°1 : Territoire « Pays Ruthénois, Lézéou, Ségala »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	VERDIE AUTOCARS	12000	28/08/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Pôle de Solidarités Départementales	201717S011	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°1 : Territoire « Pays Ruthénois, Lévezou, Ségala »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	AUTOCARS CHAUCHARD	12240	28/08/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S012	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°2 : Territoire « Villefranche – Decazeville »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	STAHV	12200	28/08/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S013	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°2 : Territoire « Villefranche – Decazeville »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	28/08/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S014	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°2 : Territoire « Villefranche – Decazeville »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	Ambulances BESSOU	12260	28/08/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S015	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°3 : Territoire « Millau – St Afrique »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	28/08/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S016	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°3 : Territoire « Millau – St Afrique »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	VERDIE SUD	12000	28/08/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S018	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°4 : Territoire « Espalion »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	28/08/2017
Pôle de Solidarités Départementales	201717S019	Transports par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental – 4 lots Lot n°4 : Territoire « Espalion »	Pas de montant mini Maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	VERDIE AUTOCARS	12000	28/08/2017
Archives Départementales	201717E008	Opération de numérisation, d'océrisation et de mise en ligne de métadonnées de documents patrimoniaux pour les Archives Départementales : recensement des populations 6M	4 087,48 € HT	Marché ordinaire	NTA	43000	11/09/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H002	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°1 : Personnes âgées, personnes handicapées	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	AD-VENIR	31590	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H003	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°1 : Personnes âgées, personnes handicapées	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	COMUNDI	93200	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H004	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°1 : Personnes âgées, personnes handicapées	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	DALLOZ Formation	75014	07/07/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H005	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°1 : Personnes âgées, personnes handicapées	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	GRETA Midi-Pyrénées Nord	12000	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H006	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°1 : Personnes âgées, personnes handicapées	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	SPQR	69006	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H007	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°2 : Accompagnement social	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 25 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	DALLOZ Formation	75014	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H008	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°2 : Accompagnement social	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 25 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	COMUNDI	93200	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H009	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°2 : Accompagnement social	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 25 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	SPQR	69006	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H010	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°3 : Enfance et famille	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 60 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	COMUNDI	93200	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H011	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°3 : Enfance et famille	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 60 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	DALLOZ Formation	75014	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H012	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°3 : Enfance et famille	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 60 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	SPQR	69006	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H014	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n°3 : Enfance et famille	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 25 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	YCI-MEM FR Sarl	57070	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	2017017H016	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n° 4 : Emploi, insertion	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 25 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	SPQR	69003	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H017	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n° 4 : Emploi, insertion	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 25 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	DALLOZ Formation	75014	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H018	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n° 4 : Emploi, insertion	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 25 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	AFORMAC	46000	07/07/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H019	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n °5 : Service des Affaires administratives et financières	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	ARJYL ASSISTANCE	42700	07/07/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H020	Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron – 5 lots Lot n °5 : Service des Affaires administratives et financières	Sans montant minimum annuel et montant maximum annuel de 30 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	SPQR	69006	07/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R054	Missions d'expertises d'arbres et de plantations d'alignement	Sans montant minimum Montant maximum : 160 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	FORET EVOLUTION SAS	12320	11/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R060	Réalisation d'étude paysagères et de diverses prestations paysagères pour l'aménagement de la RN 88 – section Rodez – Causse Comtal	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	Patrice CAUSSE – Paysagiste concepteur	12510	03/07/2017
Service des Transports	201717T040	Réalisation et fourniture de cartes de transports scolaires et étuis de protection rigides en plastique pour l'année 2017/2018 – 2 lots Lot n°2 : Etuis de protection rigides	1 836 € HT	Marché ordinaire	DESIGN DUVAL SA	35601	23/06/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P025	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans la cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n° 1 : chauffage, climatisation, ventilation	Sans montant minimum annuel et sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	MET Energie SARL	12000	13/07/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P026	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans la cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n° 2 : Alarmes (intrusion et incendie), télésurveillance et gardiennage, contrôle d'accès	Sans montant minimum annuel et sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	CMS	12000	13/07/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P027	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans la cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n° 3 : Ascenseur, monte-charge	Sans montant minimum annuel et sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	OTIS	81000	13/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R061	RD 902 – Pont de l'Hunargues – Elargissement amont – Canton des Monts du Réquistanais – Commune de Cassagnes-Bégonhès	144 134 ,00 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	05/07/2017
Médiathèque Départementale	201717E009	Fourniture et livraison de livres, documents sonores, DVD Films, lot n° 1 : Documents imprimés du secteur adulte : documentaires, fictions, gros caractères	Sans montant minimum annuel et sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	LA MAISON DU LIVRE	12000	20/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R069	RD 97 – Réfection de la chaussée en traverse du NAYRAC – PR 32.170 à 33.136 – Canton de LOT ET TRUYERE – Commune du NAYRAC	192 869,00 € HT	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	11/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R070	RD – Fourniture, transport et mise en œuvre de dispositifs de retenue	Montant minimum annuel 50 000 € HT sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	PASS ET CIE France SAS	03300	31/07/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R062	RD 95 – Aménagement de la côte de Saint Martin de Lenne du PR 44.700 à 46.360. Terrassements et assainissements. Commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	Partie unitaire : 754 730,00 € HT Partie à bons de commande : Sans montant minimum et avec un maximum de 1 200 000 € HT	Marché pour partie à prix unitaires et forfaitaires et Marché pour partie à bons de commande	CONTE ET FILS / CONTE TP	12130	05/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R063	RD 911-1-926 : Réfection de la couche de roulement du Giratoire du mas de Souyri Communes de Villefranche de Rouergue et Savignac	81 849,00 € HT	Marché ordinaire	GREGORY	12700	26/07/2017
Service Communication et Documentation	COM-FILM-2017	Conception de supports de communication du « Mois du film documentaire 2017 »	835,21 € HT	Marché ordinaire	HERAIL	12000	18/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R071	Achat de 4 tractopelles neufs	276 000, 00 € HT	Marché ordinaire	BOS B.T.P. SARL	12450	28/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R072	Prise en charge de pièces et de petits matériels au Parc Départemental et acheminement de colis	Sans montant minimum annuel Montant maximum : 20 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	CRANSAC Transports	12510	02/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717I003	Travaux réseaux câblés courants faibles	Sans montant minimum annuel Montant maximum : 150 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande	EIFFAGE ENERGIE / AGV FLOTTES	12510	28/07/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P028	Missions OPC pour l'opération de restructuration du Parc de Bel Air	Montant TF : 67 340,40 € TTC TO1 : 24 550,80 € TTC TO2 : 9 352,80 € TTC	Marché à tranches optionnelle	TREC EIRL DESVAUX JEAN PHILIPPE	12450	10/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R073	Liaison RODEZ CAUSSE COMTAL – Ouvrage d'art 1 ^{ère} tranche – AO 5 OH du ruisseau de Las Combes – remblai de substitution	328 907,00 € HT	Marché ordinaire	MATIERE	15130	08/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R064	RD – Location de petits matériels de travaux publics – 5 lots Lot n°1 : Subdivision Centre	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LOCAVENTE SARL	46100	10/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R065	RD – Location de petits matériels de travaux publics – 5 lots Lot n°2 : Subdivision Nord	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LOCAVENTE SARL	46100	10/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R066	RD – Location de petits matériels de travaux publics – 5 lots Lot n°3 : Subdivision Ouest : cantons de LOT-et-DOURDOU, LOT-ET-MONTBAZINOIS, ENNE-ET-ALZOU, VALLON sauf la commune de DRUELLE	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LOCAVENTE SARL	46100	10/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R067	RD – Location de petits matériels de travaux publics – 5 lots Lot n°4 : Subdivision Ouest : Cantons de VILLENEUVOIS et VILLEFRANCHOIS, VILLEFRANCHE DE RGUE, AVEYON et TARN	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LOCAVENTE SARL	46100	10/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R067	RD – Location de petits matériels de travaux publics – 5 lots Lot n°5 : Subdivision Sud	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LOCAVENTE SARL	46100	10/08/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R079	RD 5 – Pont Jean Rouzet – Réparation de sauvegarde – Commune VALZERGUES	59 869 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	07/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R074	RD 920 – Déviation Ouest d'Espalion – Aménagements paysagers/Plantations – Communes de BESSUEJOULS et ESPALION	151 393,68 € HT	Marché ordinaire avec option	PAYSAGE CONCEPT	12500	16/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R075	RD n°22 – Stabilisation d'un talus aval par paroi clouée au PR 24.380 et au PR 24.920 et stabilisation d'un talus amont par paroi anti-érosion au PR 24.535 – Commune de CAMPUAC	140 790,00 € HT	Marché ordinaire	EIFFAGE - ETS RESIREP	31650	17/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R078	RD n°44 – Opération de sécurité « Lestrade » du PR 12.070 à 12.600 et du PR 12.980 à 14.380 – Commune de LESTRADE ET THOUELS	279 580,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	17/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R080	Acquisition d'un camion plateau de dépannage neuf ou occasion	60 685,45 € HT	Marché ordinaire	CAYLA SA	12202	09/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R085	RD 901 – Réparation du pont du chemin de la fontaine – Commune de CONQUES EN ROUERGUE	36 421,50 € HT	Marché ordinaire	EIFFAGE ROUTE SO	81000	23/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R086	RD 994 – Pont des Farguettes – Réparation de sauvegarde – commune de MAYRAN	31 976,00 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	23/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	2017017R084	RD 107 – Pont de Marmaton – Réparation de sauvegarde – Commune d'Entraygues sur Truyère	21 574,00 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	24/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R082	RD 29 – Aménagement et réfection de la chaussée – PR 3.460 à 5.140 – Commune d'Agen d'Aveyron	483 246,50 € HT	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	23/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R081	RD 900 – Rectification et calibrage du PR 2+700 au PR 4+550 entre la Côte Blanche et le carrefour de la gendarmerie et aménagement de la section sous le stade – Communes Mur de Barrez et Taussac	Montant total HT : 568 014,35 € T. F : 358 663,35 € HT T.O. : 209 351,00 € HT	Marché à tranches optionnelle	COLAS SUD OUEST Mandataire du groupement COLAS SUD OUEST / SOULENQ ET FILS	12850	12/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R087	RD 166 – Réparation du pont du Roc – Commune de BROMMAT	74 126,00 € HT	Marché ordinaire	E.C.M. S.A.S	31270	31/08/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	2017P029	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°1 : désamiantage	Montant total HT : 64 795,40 € T.F. : 43 631,60 € HT TO : 21 163,80 € HT	Marché à tranche optionnelle	PUECHOULTRES FILS	12160	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P030	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°2 : terrassement - VRD	Montant total HT : 409146,00 € TF : 361 526,00 € TO : 16 528,00 €	Marché à tranche optionnelle	COSTES TPA SARL	12330	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P031	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°3 : démolition – gros œuvre	Montant total HT : 799 961 ;67 € TF : 576 081,96 € TO1 : 187821,67 € TO2 : 36 058,04 €	Marché à tranche optionnelle	ANDRIEU CONSTRUCTION SAS	12510	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P032	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°4 : charpente métallique – bardage couverture	Montant total HT : 275 209,64 € TF 178 461,51 € TO1 : 54 212,73 € TO2 : 42 535,40 €	Marché à tranche optionnelle	MIRAMOND MASSOL	82160	07/09/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P033	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°5 : Charpente bois – traitement charpente bois	29 402,35 € HT	Marché ordinaire	ATELIERS DRUILHET	12450	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P034	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°6 : ravalement extérieur – peinture de façades	Montant total HT : 62 880,10 € TO : 4 024,03 €	Marché à tranche optionnelle	SARL MEYNADIER	48000	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P036	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°8 : menuiseries aluminium – serrurerie - métallerie	Montant HT Total : 149 986,10 € TF 31 882,15 € TO1 : 57753,25 € TO2 : 20 350,70 €	Marché à tranche optionnelle	SARL BESOMBES -CALAC	12850	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	2017147P037	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n° 9 : menuiseries extérieures	Montant Total HT : 81 039,27 TF : 43 114,11 TO1 : 29 909,39 TO2 : 8 015,77	Marché à tranche optionnelle	SARL BRAS-TURLAN	12330	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P068	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°10 : plâtrerie - isolation	Montant total HT : 126 740, 37 TF : 91 041,75 TO1 : 30 293,17 TO2: 5 405,45	Marché à tranche optionnelle	SARL Francis LOUBIERE	12850	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P39	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°11 : faux plafond	Montant total HT : 48 934,81 € TF : 34 658,33 € TO1 : 13 377,06 € TO2 : 899,42 €	Marché à tranche optionnelle	BELET ISOLATION RODEZ SAS	12510	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P040	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°12 : chape - carrelage faïence	Montant total HT : 81 833,70 € TF : 44 793,34 € TO1 : 32 883,52 € TO2: 4156,84 €	Marché à tranche optionnelle	NG LES CHAPES D'OLT SARL	12130	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P041	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°13 : électricité courants forts et faibles	Montant total HT : 306 170,71 TF : 153 678,12 TO1 :133 122,8 TO2 : 19 369,79	Marché à tranche optionnelle	CEGELEC	12034	07/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P042	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°14 : chauffage ventilation plomberie sanitaire	Montant total HT : 279 809,05 TF : 197 690,95 TO1 : 72 825,53 TO2 : 9 292,57	Marché à tranche optionnelle	THERMATIC SA	12033	07/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R088	Contrôle technique et réparation des relais et du matériel radio	Sans montant minimum Montant maximum : 90 000,00 € HT	Accord-cadre à bon de commande	KOARIO SARL	26300	06/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R089	RD 902 – PR 37.255 et RD 639 – PR 1.476 – travaux de maçonnerie réparations murs soutènement construction parapet – Commune de REQUISTA	60 855,00 € HT	Marché ordinaire	CONSTANS – JUERY	12490	11/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R090	RD 95 – Evènement exceptionnel du PR 17.780 au PR 18.160 – Commune de SEGUR	85 850,00 € HT	Marché ordinaire	CONTE TP	12130	11/09/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R076	RD 999 – Aménagement d'un créneau de dépassement du PR 49.975 au PR 51.575 – Plaine de Laumière – communes de ROQUEFORT SUR SOULZON Lot n° 1 : terrassements et assainissement	558 500,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	21/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R077	RD 999 – Aménagement d'un créneau de dépassement du PR 49.975 au PR 51.575 – Plaine de Laumière – communes de ROQUEFORT SUR SOULZON Lot n°2 : Chaussée et abords	647 428,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	21/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R083	RD n° 999 - Réfection de la couche de roulement du Giratoire de Beaumescure - Commune de LA BASTIDE PRADINES	59 585,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	21/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R091	RD n° 993 – Travaux d'assainissement du PR 37.775 au PR 39.025 et du PR 51.390 au PR 54.440 – communes de ST AFFRIQUE et de ST ROME DE TARN	37 057 ,50 € HT	Marché ordinaire	COSTE TRAVAUX PUBLICS	12400	11/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P043	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°16 : Mise aux norme monte-charge	Montant total HT : 10 245,90 € option : 5 020,00 € HT	Marché ordinaire	AUVERGNE ASCENSEURS SARL	43700	12/09/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H021	Actions de formation pour les agents du Conseil Départemental de l'Aveyron Lot unique : autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) comprenant la préparation à l'examen et les tests QCM	Montant total TTC : 660,00 € Quantité minimum / an : 0 groupe* Quantité maximum / an : 20 groupes	Accord-cadre à bons de commande	ECF SARL	12160	05/09/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	201717P035	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°7 : portes et portails industriels	Montant HT : 53 329 T.F. : 50 843 TO : 2 486	Marché à tranche optionnelle	AEFI EURL	12450	18/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R098	RD n°840 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 1.858 à 2.790 et PR 2.956 0 4.016 – Commune de RODEZ	263 815,00 € HT	Marché ordinaire	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST MIDI PYRENEES	12450	26/09/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H022	Plateaux repas à livrer dans les locaux du Conseil Départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum montant maximum : 10 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	ID REPAS Traiteur Services	12850	07/09/2017

* On prend en compte le montant indicatif pour les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum.

MARCHES - TRANSPORT ADAPTES

MARCHE	LOT	TITULAIRE	CP	COMMUNE	Montants en € HT	Date de signature
201717T003	1	TRANSPORTS ADAPTES DU ROUERGUE	12850	ONET LE CHÂTEAU	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T004	2	TRANSPORTS ADAPTES DU ROUERGUE	12850	ONET LE CHÂTEAU	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T005	3	TRANSPORTS ADAPTES DU ROUERGUE	12850	ONET LE CHÂTEAU	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T006	4	AUTONOMIA	31650	SAINT ORENS de GAMEVILLE	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T007	5	TRANSPORTS ADAPTES DU ROUERGUE	12850	ONET LE CHÂTEAU	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T008	6	AUTONOMIA	31650	SAINT ORENS de GAMEVILLE	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T009	7	TRANSPORTS ADAPTES DU ROUERGUE	12850	ONET LE CHÂTEAU	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T010	8	AUTONOMIA	31650	SAINT ORENS de GAMEVILLE	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T011	9	AUTONOMIA	31650	SAINT ORENS de GAMEVILLE	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T012	10	AUTONOMIA	31650	SAINT ORENS de GAMEVILLE	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T013	11	AUTONOMIA	31650	SAINT ORENS de GAMEVILLE	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T014	12	AUTONOMIA	31650	SAINT ORENS de GAMEVILLE	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017

MARCHES DE TRANSPORTS SCOLAIRES - VEHICULES de NEUF PLACES ou MOINS

MARCHE	CIRCUIT	TITULAIRE	CP	COMMUNE	Montants en € HT	Date de signature
201717T015	M313B	MALPEL JEANINE	12140	GOLINHAC	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T016	M322A	LANDES BUS SARL	12500	ESPALION	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T017	M322B	LANDES BUS SARL	12500	ESPALION	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T018	M323B	SARL ROUX ATT	12000	RODEZ	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T019	M323E	SARL ROUX ATT	12000	RODEZ	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T020	M340A	LANDES BUS SARL	12500	ESPALION	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017

201717T021	M417B	SAS RUBAN BLEU Autocars	12000	RODEZ	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T022	M625B	SARL Autocars MOULS	12400	ST AFFRIQUE	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T023	M640C	SARL Voyages GONDRAN	12170	REQUISTA	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T024	M714D	SAS Transports GAUCHY	12200	VILLEFRANCHE de RGUE	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T025	M719D	SAS Transports GAUCHY	12200	VILLEFRANCHE de RGUE	Sans Montant minimum ni maximum	27/07/2017
201717T026	M721A	THERON DOMINIQUE	12200	LA ROUQUETTE	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T027	M728A	SARL Ambulances BESSOU	12260	VILLENEUVE	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T028	R107E	SARL Taxis LAMPLE	12320	CONQUES EN RGUE	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T029	R119B	SAS VORTEX	34340	ST JEAN DE VEDAS	Sans Montant minimum ni maximum	05/09/2017
201717T030	R204E	SARL OUVRIER	15000	AURILLAC	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T031	R406C	SARL SEGALA CARS	12800	NAUCELLE	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T032	R419E	SARL Voyages GONDRAN	12170	REQUISTA	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T033	R503A	SARL Voyages GONDRAN	12170	REQUISTA	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T034	R503B	SARL Voyages GONDRAN	12170	REQUISTA	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T035	R518A	BOUSQUET Josiane	12430	LESTRADE et THOUELS	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T036	R518B	BOUSQUET Régis	12430	LESTRADE et THOUELS	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T037	R524C	SARL Voyages GONDRAN	12170	REQUISTA	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T038	R801D	LANDES BUS SARL	12500	ESPALION	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T039	R801J	LANDES BUS SARL	12500	ESPALION	Sans Montant minimum ni maximum	30/06/2017
201717T041	M402D	SAS RUBAN BLEU Autocars	12000	RODEZ	Sans Montant minimum ni maximum	22/08/2017
201717T042	M421A	SARL DEUX PJ	77000	MELUN	Sans Montant minimum ni maximum	22/08/2017
201717T043	M424E	SARL DEUX PJ	77000	MELUN	Sans Montant minimum ni maximum	22/08/2017
201717T044	R502B	SARL DEUX PJ	77000	MELUN	Sans Montant minimum ni maximum	22/08/2017
201717T045	R615C	SARL DEUX PJ	77000	MELUN	Sans Montant minimum ni maximum	22/08/2017
201717T046	R704B	EURL CANNAC Transports	12110	CRANSAC	Sans Montant minimum ni maximum	22/08/2017
201717T047	R807B	SAS RUBAN BLEU Autocars	12000	RODEZ	Sans Montant minimum ni maximum	22/08/2017

MARCHES DE TRANSPORT LIGNES DEPARTEMENTALES 219 - 220 -221

MARCHE	TITULAIRE	CP	COMMUNE	Montants en € HT	Date de signature
201717T048	CHAUCHARD Autocars EURL / SsTt SEGALA CARS SARL	12240	RIEUPEYROUX	297 199,00	05/09/2017

II – AVENANTS

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-075	RD 106 – Rectification de tracé pour s'affranchir d'un glissement de versant du PR 7.650 au PR 8.000 – Lieu dit « Le Cayla » - Commune de MARTRIN	Avenant n°2 : création de prix supplémentaires et prolongation du délai d'exécution de 2 semaines - Pas d'augmentation du montant du marché.	Groupement G.D.T.P. / GUINTOLI	10/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-058	Enlèvement et traitement des déchets industriels non dangereux – 2 lots – Lot n°2 : déchets industriels dangereux (DID)	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaires : acceptation du nouveau bordereau de prix n°1 – Pas d'augmentation du montant du marché.	CHIMIREC MASSIF CENTRAL	10/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-163	Fourniture et réparation de pièces automobiles génériques et d'outillage pour atelier de mécanique Lot n°1 : pièces détachées génériques	Avenant n°1 : acceptation de la grille supplémentaire de remises Poids Lourds – Pas d'augmentation du montant du marché.	AURILIS GROUP FLAURAUD SA	10/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-060	RD – Fourniture et transport de signalisation verticale de police et de signalisation temporaire	Avenant n°1 : création de prix supplémentaires – Pas d'augmentation du montant du marché.	SIGNAUX GIROD	18/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R023	RD 44 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 34.038 à 38.400 – commune de Salles Curan	Avenant n° 1 : création de prix supplémentaires et augmentation de la masse initiale des travaux de 12.870 € TTC – Nouveau montant du marché : 198.642,00 € TTC	SEVIGNE SAS	16/05/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R010	Fournitures de bennes et carrossage sur chassis-cabine 3.5 à 7.5 tonnes	Avenant n° 1 : création de prix supplémentaires – Pas d'augmentation du montant du marché.	JMP SAS	06/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-100	RD n°920 – DEVIATION OUEST D'ESPALION – P.I. DES ROUMES – Communes d'ESPALION et de BESSUEJOULS	Avenant n°2 : création de prix supplémentaires et augmentation du montant du marché de 31 115,02 € HT (+ 3,62 %) Nouveau montant du marché : 890 055,11 € HT	LAGARRIGUE / AUGLANS / CAPRARO / EGTP	15/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717P023	Travaux d'entretien et de grosses réparations dans le cadre d'un groupement de commandes Lot n°9 : Menuiseries extérieures aluminium	Avenant n°1 : cession et transfert par la SNC Besombes à la SASU MED Besombes et modification du compte bancaire	S.A.S.U. MED BESOMBES	21/06/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	14-P-024	Missions d'accompagnement sur l'organisation des services restauration et entretien au sein des collèges publics du Département de l'Aveyron	Avenant n°1 de transfert de la SARL INCF à la SARL INGENIERIE RESTAURATION CONSEIL ET FORMATION dont Madame GOUT Martine est gérante suite à la dissolution de la société INCF cogérée par Madame Martine GOUT et Monsieur Xavier ROQUE	SARL IRCF	21/06/2017

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-140	RD 963 –Construction d'un carrefour giratoire au PR 8.080 – Commune de Flagnac – 2 lots Lot n° 2 : chaussées	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	GREGORY	05/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-139	RD 963 –Construction d'un carrefour giratoire au PR 8.080 – Commune de Flagnac – 2 lots Lot n°1 : Terrassements et assainissement	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	SARL SOTRAMECA	05/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	10-A-001	Marché d'étude concernant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier avec inclusion d'emprise, induite par le contournement routier d'Espalion	Avenant n°1 : création de prix supplémentaire Augmentation du montant du marché : 6 480,00 € HT Nouveau montant du marché : 80 430,00 € HT	SELARL Georges LABROUE	05/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-166	RD 74 – Mise en sécurité d'une section étroite du PR 0.456 au PR 1.490 – Commune de BELMONT SUR RANCE	Avenant n°1 – Création de prix supplémentaire et prolongation du délai d'exécution Pas d'augmentation du montant du marché.	G.D.T.P.	10/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-033	Routes Départementales – Fourniture, transport et mise en œuvre de produits de marquage	Avenant n°1 – Création de prix supplémentaire Fourniture et mise en œuvre d'un rail de guidage pour quai de bus Pas d'augmentation du montant du marché.	MIDITRACAGE	10/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-126	Routes Départementales de l'Aveyron - Nettoyage et inspection des drains subhorizontaux	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	CITEC ASSAINISSEMENT SAS	11/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R028	RD – Etudes hydrauliques et dossiers de loi sur l'eau	Avenant n°1 : Transfert du marché de la Société ARTELIA Eau et Environnement à la Société ARTELIA Ville et Transport	ARTELIA Ville et Transport	21/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-118	Réalisation de travaux courants de maçonnerie – 2 lots Lots n°1 : subdivision Centre	Avenant n°1 : création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	LAGARRIGUE	20/07/2017
Service des Archives	14-E-011	Reliure courant d'ouvrages, de périodiques et de presse – 3 lots	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	Reliure DEVEL	09/06/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R007	RD n°6 – PR 11+000 – confortement d'un talus aval par paroi clouée pré fondée – Commune de LASSOUTS	Avenant n°1 : création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	SIRCO TRAVAUX SPECIAUX	26/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R016	RD n°551 – renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 0.000 à 6.253 – Communes de LUC et CALMONT	Avenant n°1 : création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	EUROVIA MIDI-PYRENEES	26/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-181	RD 901 – Aménagement du carrefour giratoire de Fontanges - Commune d'ONET LE CHATEAU - Lot 1 : Terrassements et assainissement	Décision de prolongation du délai d'exécution : + 1 mois. Le délai d'exécution est ainsi porté à 6 mois.	S.C.T.P.	10/07/2017
Pôle Aménagement et Développement du Territoire	201717D001	Week-end sportif en Aveyron à destination des internes de médecines et jeunes médecins : hébergement et restauration	Avenant n° 1 : Création d'un nouveau prix et augmentation du montant du marché de 1 812,00 €. Nouveau montant du marché : 19 472,00 € TTC	SAS DOMAINE DE ST ESTEVE	17/07/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-172	RD – Travaux en accès difficile – débroussaillage,, purges, minage, confortement et parades	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	EIFPAGE GC	23/08/2017
Pole des Solidarités Départementales	15-S-003	Fourniture et livraison d'équipements et consommables médicaux – Lot n° 2 : Matériel et consommables stériles et/ou non stériles	Avenant n°2 : Création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	EBONY SAS	21/07/2017

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-125	Déviations Ouest d'Espalion – P.S. de Bax et de 4 routes	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires et augmentation du montant du marché de 87 449,58 € HT. Nouveau montant du marché : 1 360 644,58 € HT.	EIFFAGE Génie Civil	17/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-028	RD 920 - Déviations Ouest d'Espalion – Terrassements généraux	Décision de prolongation du délai : + 6 mois. Le délai d'exécution est porté à 21 mois.	SEVIGNE / S.C.T.P. / E.G.T.P.	07/08/2017
Direction des Systèmes d'informations	-	Contrat de maintenance du site internet www.marque-aveyron.fr	Avenant n°1 de transfert de la personne publique contractante	Sté LAETIS	05/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-064	Liaison Rodez – Causse Comtal entre la rocade de St Mayme et le Causse Comtal - Travaux préparatoires aux ouvrages de rétablissement de la VC d'Ortholès et la RD 581 – Création du giratoire de Sébazac	Décision de prolongation du délai de la tranche ferme : + 2 mois. Le délai d'exécution de la tranche ferme est porté à 7 mois.	COLAS CENTRE FERRIE / S.C.T.P. / SEVIGNE	05/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R021	RD n° 523 – renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 8.780 à 17-420 – communes du Vibal et Pont de Salars	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaires Pas d'augmentation du montant du marché.	CONTE ET FILS SARL	07/09/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H001	Achat de consommables bureautiques	Avenant n°1 de transfert du marché de la Société MAKESOFT à la société EGEO CONSO	EGEO CONSO SARL	22/08/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R030	RD n°46 et 242 – renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement RD 46 du PR 10.275 à 18.225 et RD 242 du PR 0.000 à 6.953 – Canton de LOT ET DOURDOU	Avenant n°1 – création de prix supplémentaire Pas d'augmentation du montant du marché	GREGORY	12/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-190	RD 997 – Aménagement et rectification du PR 2.700 au 3.500 et du PR 4.000 au 4.650 – sauvegarde du PR 2.300 à 2.700, PR 3.500 à 4.000 et du PR 4.650 à 5.400 (lot n° 1) – communes de Rignac et Belcastel	Avenant n°2 - création de prix supplémentaire Pas d'augmentation du montant du marché	SARL SOTRAMECA	12/09/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-191	RD 997 – Aménagement et rectification du PR 2.700 au 3.500 et du PR 4.000 au 4.650 – sauvegarde du PR 2.300 à 2.700, PR 3.500 à 4.000 et du PR 4.650 à 5.400 (lot n° 2) – communes de Rignac et Belcastel	Avenant n°1 - création de prix supplémentaire Pas d'augmentation du montant du marché	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST SNS	12/09/2017

Lot Autocars

N° Marché et N° Avenant	LOT	MANDATAIRE	Montant Marché initial en € HT	Marché initial sur 6 années scolaires types en € HT	Avenant pour l'année scolaire en € HT		Montant Marché en € HT + avenant année scolaire 2016/2017	Nouveau montant pour 6 années scolaires type en € HT 2016/2017 + 5 années 2017/2022	% Par rapport au montant initial	MOTIFS	Date de signature
					2016/2017	5 années 2017/2022					
16T010 (avenant n°1)	Lot n° 12 SAINT AFFRIQUE	KEOLIS AVEYRON MILLAU CARS	444 758,65	2 668 551,93	6 069,35	30 346,75	450 828,00	2 704 968,03	1,36%	Augmentation des kilomètres pour les services de transport M602A, M602G et M604E. Modification du temps de parcours pour les services de transport M602A, M602D, M602G, M603P et M604A.	27/06/2017

N° Marché et N° Avenant	MANDATAIRE	Montant Marché initial en € HT	Marché initial sur 6 années scolaires types en € HT	Avenant pour l'année scolaire en € HT		Montant Marché en € HT + avenant année scolaire 2016/2017	Nouveau montant pour 6 années scolaires type en € HT 2016/2017 + 5 années 2017/2022	% Par rapport au montant initial	MOTIFS	Signature du Président
				2016/2017	5 années 2017/2022					
16T003 (avenant n°1) Lot n° 1 : CAPDENAC	SARL VOYAGES LAURENS	222 279,75	1 333 678,50	-2 877,00	-14 385,00	219 402,75	1 316 416,50	-1,29%	Diminution des kilomètres pour les services de transport autocars référencés M101C, M101E et M102A,	02/05/2017

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-30961-DE-1-1
Reçu le 26/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Madame Magali BESSAOU

5 - Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés pour 2018.

Commission du patrimoine départemental, des collèges et de l'enseignement supérieur

VU l'examen de ce rapport par la Commission du Patrimoine départemental, des Collèges et de l'Enseignement supérieur lors de sa réunion du 20 octobre 2017 ;

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil départemental ont été adressés aux élus le 11 octobre 2017 ;

I- COLLEGES PUBLICS

A- Dotation de fonctionnement

CONSIDERANT que le Conseil départemental de l'Éducation Nationale a approuvé les critères ayant présidé au calcul de la dotation de fonctionnement lors de sa réunion du 8 septembre 2017 ;

DECIDE :

- de fixer à 2 144 367 € le montant de la dotation de fonctionnement 2018 dédiée aux Collèges publics, tenant compte notamment, des réajustements effectués pour 4 établissements dont le fonds de roulement (hors stock) estimé au 30 septembre 2017 est supérieur au montant annuel de la dotation calculée pour 2018.

- d'individualiser cette dotation de fonctionnement par établissement, comme détaillé dans l'annexe jointe.

B- Prix de la restauration

CONSIDERANT les économies générées sur les achats de denrées alimentaires grâce à la mise en place de groupements de commandes ;

CONSIDERANT l'évolution positive des recettes des établissements ;

DECIDE de maintenir le prix des repas élèves pour l'année 2018 dans le cadre du forfait 5 jours à 2,70 €.

DECIDE de fixer l'ensemble des autres tarifs ½ pension et d'internat selon les modalités précisées dans l'annexe ci-jointe.

C-Participation des familles à la rémunération des personnels des services d'hébergement

APPROUVE la reconduction du taux de participation des familles à la rémunération des personnels des services d'hébergement fixé à 22,5 % du montant payé par les familles pour les élèves ½ pensionnaires et internes ;

II- COLLEGES PRIVES

A- Organisation de l'enseignement privé sous contrat à la rentrée scolaire 2017

ACTE le transfert du Collège privé Sacré Cœur de Séverac d'Aveyron sur la commune de Laissac-Séverac l'Eglise à compter du 1^{er} septembre 2017, à structure pédagogique identique.

DECIDE de prendre en compte cette modification dans le calcul et l'attribution des forfaits d'externat 2018 ainsi que des aides et accompagnements pédagogiques attribués à ce collège par le Département.

B- Le forfait d'externat, part matériel

CONSIDERANT notamment, les modifications précitées dans l'organisation de l'enseignement privé sous contrat à la rentrée 2017-2018 ;

CONSIDERANT que les effectifs des collèges privés sont de 4 104 élèves, soit une augmentation de 90 élèves par rapport à la rentrée 2016 ;

DECIDE de fixer le montant de l'enveloppe pour l'année 2018, compte tenu du nombre d'élèves constatés à la rentrée 2017, à la somme de 1 105 615 € au titre du forfait d'externat « part matériel » incluant le forfait EPS.

DECIDE d'individualiser ce forfait d'externat « part matériel », par établissement, comme détaillé dans l'annexe 3 ci-jointe.

Sens des votes : adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Monsieur Arnaud COMBET ne prend pas part au vote concernant la participation aux dépenses de fonctionnement du Collège de Rieupeyroux.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

ANNEXE 1

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS POUR 2018

COLLEGES PUBLICS	PROPOSITION DE DOTATION POUR 2018
BARAQUEVILLE	86 553 €
CAPDENAC	58 273 €
CRANSAC	49 711 €
DECAZEVILLE	130 997 €
ESPALION	87 260 €
MARCILLAC	91 321 €
MILLAU	278 769 €
MUR DE BARREZ	50 362 €
NAUCELLE	69 179 €
ONET LE CHATEAU	109 585 €
PONT DE SALARS	81 702 €
REQUISTA	74 440 €
RIEUPEYROUX	55 411 €
RIGNAC	59 255 €
RODEZ-FABRE	192 242 €
RODEZ-JEAN MOULIN	113 652 €
SAINT AFFRIQUE	226 122 €
SAINT AMANS DES COTS	49 427 €
SAINT GENIEZ D'OLT	27 492 €
SEVERAC LE CHATEAU	87 735 €
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	164 879 €
TOTAL	2 144 367 €

ANNEXE 2

TARIFICATION DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

(Délibération de l'Assemblée Départementale du 24 octobre 2017)

ANNEE 2018

Le tarif de base d'un repas élève est de : 2,70 €

Tarifs pour les 1/2 pensionnaires et les externes :

Le collège doit appliquer 3 types de forfaits :

Forfait 5 jours	5 x 2,70 €	13,50 €/semaine
Forfait 4 jours	4 x 2,83 € (Tarif de base majoré de 5%)	11,32 €/semaine
Forfait 3 jours *	3 x 2,97 € (Tarif de base majoré de 10 %)	8,91 € /semaine
Tarif repas au ticket	3,25 € (Tarif de base majoré de 20 %)	

* applicable pour les élèves dont l'emploi du temps définitif prévoit la fin des cours à partir de 12h un autre jour que le mercredi. Tout repas supplémentaire pris par l'élève étant facturé à 3,25 € - toute autre adaptation de ce forfait n'étant pas envisageable.

Exemple : l'élève finit ses cours le vendredi à 12h, il ne prend pas le repas de midi. La famille choisit le forfait 3 jours. Si l'élève prend son repas de façon exceptionnelle, il paye le repas 3,25 €.

Tarifs pour les internes

Petit déjeuner : **0,70 €**

Nuitée : **1,00 €**

4 nuits et 5 jours	Du lundi au vendredi midi	1 119,60 €/an
3 nuits et 5 jours	L'élève rentre chez lui après le repas du mercredi midi et ne dort pas à l'internat le mercredi soir	961,20 €/an
3 nuits et 4 jours	L'élève rentre chez lui le mercredi sans prendre le repas de midi	864,00 €/an
3 nuits et 3 jours	L'élève n'a pas cours le mercredi et rentre chez lui le vendredi avant le repas de midi	766,80 € /an
2 nuits et 4 jours	L'élève rentre chez lui le mardi soir après les cours et revient le jeudi matin	705,60 €/an

Pour 2018, les prix des internats s'échelonnent de **705,60 €** à **1 119,60 €**.

Elèves du primaire en visite : 3,25 € comme les collégiens au ticket.

Agents ATTE (quel que soit l'indice) **et Agents Départementaux extérieurs à l'EPLE** : **3,25 €**.

Tarifs minimums repas extérieurs : repas servis aux écoles : **2,83 €**.

Tarifs autres personnels EPLE : les tarifs ne peuvent être inférieurs à **3,25 €**.

ANNEXE 3

Forfaits d'Externat (EPS compris) des collèges privés pour 2018

COLLEGES PRIVES	FORFAIT PART MATERIEL
BARAQUEVILLE	26 433 €
BELMONT/RANCE	47 585 €
CAPDENAC-GARE	42 584 €
CASSAGNES-BEGHONES	20 971 €
DECAZEVILLE	28 629 €
ESPALION	58 345 €
LA FOUILLADE	32 370 €
LAGUIOLE	28 515 €
MARCILLAC	52 376 €
MILLAU	128 900 €
NAUCELLE	30 362 €
ST VIATEUR ONET	85 429 €
REQUISTA	27 983 €
RIEUPEYROUX	26 614 €
RIGNAC -MONTBAZENS	43 513 €
STE GENEV ST JO RODEZ	216 763 €
ST AFFRIQUE	79 142 €
SALLES CURAN	31 147 €
SEVERAC /LAISSAC	20 334 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	77 620 €
TOTAL	1 105 615 €

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-31019-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Jean-François GALLIARD

0 - Motion autour de l'édition locale Quercy-Rouergue de France 3

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion signée et lue par Monsieur le Président du Conseil départemental, relative à la suppression de l'édition locale de France 3 ;

ADOPTE la motion ci-annexée, déposée par Monsieur le Président du Conseil départemental Jean-François GALLIARD.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Mardi 24 octobre 2017

Motion autour de l'édition locale Quercy-Rouergue de France 3

Il y a encore quelques jours, l'édition locale Quercy-Rouergue était appelée à disparaître en 2018.

L'affaire semblait faite, et on ne pouvait que s'indigner de la proche disparition de cette information de proximité qui, à l'image des quotidiens, des hebdomadaires et des radios, rend compte de l'activité de nos territoires.

Il semblerait, aujourd'hui, après une rencontre entre la direction régionale de France 3 et le personnel concerné, que cette menace ait été levée.

La vigilance, toutefois, s'impose, car cette disparition porterait un préjudice certain à l'exposition médiatique de notre département, et pénaliserait les nombreux téléspectateurs qui attendent cette information chaque jour. Et, ce qui n'est pas la moindre de nos préoccupations, ferait peser une réelle menace sur les emplois de journalistes et de techniciens, et signifierait un énième recul du service public dans nos territoires : celui de l'audiovisuel.

Le conseil départemental, tout en prenant acte de ce changement de cap, reste donc attentif à l'évolution de ce dossier.



Jean-François GALLIARD

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20171024-31021-DE-1-1

Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Madame Michèle BUESSINGER

0 - Motion pour une égalité de traitement sur tout le territoire en matière de démographie médicale

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion signée et remise à Monsieur le Président du Conseil départemental, relative à l'égalité de traitement sur tout le territoire en matière de démographie médicale ;

ADOPTÉ la motion ci-annexée, déposée et signée par Madame Michèle BUESSINGER, Conseillère départementale du canton Lot et Dourdou, et par Messieurs Hélian CABROLIER et Jean-Marie PIALAT, respectivement Conseillers départementaux des cantons Enne et Alzou et Céor Ségala.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Mardi 24 octobre 2017

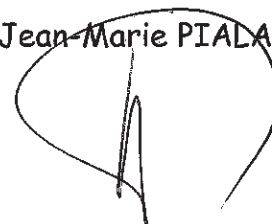
Motion pour une égalité de traitement sur tout le territoire en matière de démographie médicale

Dans le contexte actuel difficile de la démographie médicale, le conseil départemental conjointement et unanimement en lien avec la profession médicale et les services de l'Etat, agit en soutien d'un accès pour tous aux soins de premiers recours.

Ces actions sont, dans certains secteurs, problématiques, du fait d'un zonage des secteurs déficitaires qui induit disparités, concurrence entre collectivités et in équité entre nouveaux installés.

Le conseil départemental demande, afin de supprimer ces distorsions criantes, le classement de la totalité du département en zone déficitaire, à égalité de traitement entre tous les territoires de l'Aveyron.

Michèle BUESSINGER, Hélian CABROLIER, Jean-Marie PIALAT



EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-31023-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Madame Danièle VERGONNIER

0 - Motion de soutien aux bailleurs sociaux de l'Aveyron

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion signée et remise à Monsieur le Président du Conseil départemental concernant le soutien aux bailleurs sociaux de l'Aveyron ;

ADOPTÉ la motion ci-annexée, déposée et signée par Madame Danièle VERGONNIER, Conseillère départementale du canton de Tarn et Causses.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Mardi 24 octobre 2017

Motion de soutien aux bailleurs sociaux de l'Aveyron

Le Conseil départemental a pris acte de plusieurs mesures réglementaires et législatives qui se retrouvent notamment dans le projet de Loi des Finances 2018 et le futur projet de Loi Logement qui sera présenté d'ici la fin de l'année.

Le Conseil départemental tient à exprimer sa profonde inquiétude sur les conséquences de ces dispositions sur la politique du logement social en Aveyron. Il souligne que ces décisions vont provoquer un ralentissement important de la production nouvelle de logements, une diminution des travaux d'entretien courant et gros entretien du patrimoine existant. Il en résultera une répercussion sur l'activité économique du secteur du bâtiment, mais également sur la structure financière des organismes de logements sociaux.

Indirectement, cette perte de moyens financiers des bailleurs sociaux pourra avoir une conséquence sur les collectivités territoriales qui garantissent les emprunts. A ce jour, pour le seul organisme Aveyron Habitat, la dette représente 76 M €, dont 27 M € garantis par le Département. La note ci-jointe à la présente motion fait état du coup porté au logement social par le projet de Loi de Finances 2018.

Le Conseil départemental demande au Gouvernement, au moment même où l'activité économique semble repartir, que le secteur du bâtiment gravement touché dans les années passées commence à se redresser, un réexamen de ces dispositions afin de maintenir une qualité du logement social.

Danièle VERGONNIER





AVEYRON HABITAT

PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

UN COUP DUR POUR LE LOGEMENT SOCIAL

LA STRATEGIE LOGEMENT DU GOUVERNEMENT

Présenté le mercredi 20 Septembre 2017 par Jacques MEZARD (Ministre de la Cohésion des territoires) et Julien DENORMANDIE (Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires), la stratégie logement se décline en une trentaine de mesures réglementaires et législatives qui se retrouvent notamment dans le projet de loi de finances 2018 et le futur projet de loi logement qui devrait être présenté à la fin de l'année.

Un certain nombre de ces mesures traduisent une volonté de réduire les dépenses de l'Etat, de manière structurelle, en faisant porter l'effort principal sur le secteur social.

I – LES MESURES IMMEDIATES AYANT PRIS EFFET LE 1^{ER} OCTOBRE 2017

– Baisse de l'APL

La baisse mensuelle de 5 € des APL a pris effet le 1^{er} Octobre 2017 par la publication d'un Décret : cette mesure s'applique aux logements locatifs, foyers-logements et accession à la propriété.

Le *Décret n° 2017-1413 du 28 Septembre 2017* relatif aux aides personnelles au logement et au seuil de versement des allocations de logement introduit dans la formule de calcul des aides (A.P.L ; A.L.F ; A.L.S) un nouveau paramètre (Minoration Forfaitaire) permettant de **minorer l'aide versée de 5 €**.

- Abaissement du seuil minimum de versement

L'arrêté du 28 Septembre 2017 a abaissé à cette même date le **seuil minimum de versement des aides de 15 à 10 €**.

II - PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

Article 52 « Réforme des aides au logement et de la politique des loyers dans le parc social »

Dans l'exposé des motifs il s'agit de réduire la dépense publique de 1,7 Md€ en baissant le montant des APL tout en préservant le pouvoir d'achat des allocataires et en améliorant l'accès au logement des plus modestes.

A ces 1,7 Md€ au seul titre de la réduction de loyer de solidarité (*R.L.S*) s'ajoutent :

- le gel des loyers en 2018 et la stabilisation des paramètres de révision au 1^{er} Octobre 2018 (150 M€ par an sur la base de 0,75% d'évolution de l'IRL)
- la prise en compte des revenus actuels des locataires et non ceux de l'année N-2 (gain de 1 Md€)
- la réforme des aides à l'accession à la propriété : **PTZ et dispositif PINEL** renouvelés pour 4 ans mais qui **disparaîtront en 2018 dans les territoires ruraux (Zone C) et en 2019 dans les zones périurbaines (Zone B2)**

La mesure qui fait indéniablement le plus de bruit est la réforme des aides à la personne, *dès 2018*, qui se traduira par une baisse de l'ordre de 50 euros par ménage compensée par une baisse des loyers sur la quittance, exclusivement sur le logement social.

Sur les 18 milliards d'euros des allocations logement, celles versées aux locataires du logement social ne représentent pourtant que 45%.

Le montant mensuel de la *réduction de loyer de solidarité* (RLS) sera fixé chaque année par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et du budget dans la limite des montants fixés de la manière suivante pour l'année 2018. Il en va de même pour les *plafonds de ressources mensuelles* ouvrant droit à la réduction de loyer de solidarité.

	<i>Réduction de loyer de solidarité mensuelle</i>	<i>Plafond de ressources mensuelles</i>
Bénéficiaire isolé	50 €	1 294 €
Couple sans personne à charge	61 €	1 559 €
Bénéficiaire isolé ou couple ayant une personne à charge	69 €	1 984 €
Bénéficiaire isolé ou couple ayant deux personnes à charge	79 €	2 361 €
Bénéficiaire isolé ou couple ayant trois personnes à charge	89 €	2 890 €
Bénéficiaire isolé ou couple ayant quatre personnes à charge	99 €	3 334 €
Bénéficiaire isolé ou couple ayant cinq personnes à charge	109 €	3 712 €
Bénéficiaire isolé ou couple ayant six personnes à charge	119 €	4 109 €
<i>Par personne supplémentaire à charge</i>	<i>10 €</i>	<i>400 €</i>

III – LES DONNEES « AVEYRON HABITAT » AU 01/10/2017

Nombre de logements locatifs sociaux	2 994	
Loyers des logements locatifs	9 500 000 €	
Nombre d'allocataires	1 402	
Montant de l'APL avant réforme	3 575 000 €	(38% des loyers)
Montant de l'APL après réforme (-60 € mensuel + APL < 10 € non versée)	2 601 600 € - 973 400 €	(27% des loyers)
Baisse des loyers sur la base de 60 €/mois : <i>1402 allocataires X 60 € = 84 120 € X 12 mois</i>	- 1 009 440 €	(11% des loyers)

IV – IMPACTS SUR LA STRATEGIE PATRIMONIALE D'AVEYRON HABITAT

La baisse des recettes « loyers » à hauteur d'un million d'euros impactera immédiatement la stratégie patrimoniale d'AVEYRON HABITAT.

a) la production nouvelle de logements

La part de fonds propres mobilisée par l'organisme pour respecter la règle de l'équilibre financier à long terme des programmes de constructions neuves atteint des niveaux de plus en plus élevés.

Fonds propres construction nouvelle : 20 %

Coût de production moyen d'un logement 125 000 € (25 000 € de fonds propres par logement)
➤ $1\,000\,000\text{ €} / 25\,000\text{ €} = 40$ logements neufs

La somme d'un million d'euros représente **23% des dépenses d'investissements annuelles de l'OPH AVEYRON HABITAT.**

b) les travaux d'amélioration et la rénovation énergétique

1 M€ représente :

- le remplacement des menuiseries extérieures de 100 logements
- la rénovation énergétique (Grenelle de l'Environnement) de 40 logements

Pour ce qui concerne l'entretien courant et le gros entretien de notre patrimoine, un million d'euros représente **21% des dépenses annuelles.**

c) les démolitions

Les démolitions d'immeubles sur la Commune de DECAZEVILLE doivent se poursuivre et s'accélérer : **un million d'euros correspond au coût de démolition d'une cinquantaine de logements.**

V – IMPACTS SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU SECTEUR BÂTIMENT

Sur les trois dernières années (2014 à 2016), les données comptables consolidées des deux organismes OPH DE DECAZEVILLE et OPH DE L'AVEYRON sont les suivantes :

	2014	2015	2016
INVESTISSEMENT	4 317 756	3 684 083	4 805 594
Entretien courant et gros entretien	1 491 430	2 076 212	1 131 394
Cumuls :	5 809 186	5 760 295	5 936 988

VI – IMPACTS SUR LA STRUCTURE FINANCIERE DE L'ORGANISME

La baisse des recettes se traduira par une dégradation immédiate de l'**autofinancement net HLM** dont le ratio moyen, ces trois dernières années, s'établissait à 12%.

Il baisserait de 4 points pour se rapprocher du taux de 5% qui est considéré comme étant le seuil de fragilité d'un organisme HLM.

Au-delà de la baisse des recettes, il faut garder à l'esprit que la vacance des logements est un enjeu très fort pour AVEYRON HABITAT.

Au 30 septembre 2017, ce sont 313 logements qui sont vacants ; soit 10% du patrimoine

- 168 vacants sans demande
- 107 vacants « gelés » dans le cadre de la démolition
- 38 vacants mais dont la location va intervenir

Coût global de la vacance annuelle (loyers et charges) - 1 320 000 € (14% des loyers)
(Vacance technique et commerciale 78 000 € + vacance démolitions 32 000 €) = 110 000 € X 12 mois

VII – POLITIQUE DE L'ORGANISME SUR LA FIXATION DES LOYERS

AVEYRON HABITAT, au regard de son intervention en « *zone détendue* » veille toujours à fixer des loyers inférieurs au maximum des conventions afin d'être en cohérence avec le prix du loyer « marché ».

- En moyenne, pour l'ensemble de son patrimoine, les loyers pratiqués par AVEYRON HABITAT sont inférieurs aux plafonds maximum des conventions de **-26%**.

VIII – HAUSSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION

Les réglementations diverses (Réglementation Thermique 2012, accessibilité ...) ont largement contribué à l'augmentation du prix de revient d'un logement social : **+ 28% en dix ans (Donnée Caisse des Dépôts Juin 2017)**.

Les coûts de rénovation des logements ont été également largement impactés par la réglementation relative à l'amiante.

De par ces éléments, les fonds propres des organismes sont mobilisés à un niveau jamais atteint.

IX – LES CONSEQUENCES DES MESURES

La baisse non compensée des loyers de l'ampleur de celle qui est inscrite au projet de loi de finances 2018 se traduirait par une mise en danger immédiate de la trésorerie de la plupart des bailleurs, voire une incapacité à moyen terme à honorer le remboursement de la dette.

- Les locataires seront les premières victimes de la réduction de nos moyens : les conditions de vie vont se dégrader rapidement dans les résidences par la réduction des dépenses d'entretien courant et de gros entretien
- Les collectivités locales qui garantissent nos emprunts (la dette cumulée des organismes d'HLM est de 140 milliards d'euros), avec la mise en péril des organismes, risquent d'être appelées à participer financièrement aux renflouements des organismes en difficulté

Concernant la dette « *emprunts* » cumulée d'AVEYRON HABITAT, les encours d'emprunts garantis par les collectivités s'élèvent à ce jour à un montant de **76 M€** :

- Conseil Départemental de l'AVEYRON : 27 M€
- 126 Communes et Communautés de Communes : 47 M€
- Fonds de garantie de la CGLLS : 2 M€

- L'ensemble de la filière « bâtiment » va être immédiatement impactée par le ralentissement brutal de nos commandes dès 2018

La Fédération Nationale des OPH, selon les premières projections, rappelle que si ces mesures venaient à s'appliquer, ce sont 120 organismes qui se trouveraient en situation de faillite.

Cette nouvelle fragilisation des bailleurs sociaux risque de les conduire à ne plus être en mesure de couvrir leurs frais d'exploitation malgré **les contreparties annoncées par l'Etat**.

X – LES CONTREPARTIES FINANCIERES ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT

Les contreparties financières envisagées impliquent un décalage qui n'est pas supportable par les offices car la baisse des loyers est d'application immédiate, alors que ces pseudos compensations ne produiront des effets peu significatifs qu'à moyen ou long terme.

- **Le gel du Livret A au taux de 0,75% pendant deux ans** : cette situation a déjà été prise en compte dans les plans de financement des bailleurs sociaux. Aucun gain supplémentaire n'est à prévoir pour eux.
- **Augmenter les surloyers** : les territoires à dominante rurale à faibles revenus, comme le Département de l'Aveyron, ne sont pas concernés
- **Augmenter les ventes de logements** : est-il crédible de vouloir augmenter sensiblement la vente en territoires détendus, là où les locataires sont souvent les plus pauvres ?

XI - CONCLUSION

Cette attaque sans précédent du service public du logement est grave et il est urgent d'engager des actions de communication auprès des locataires, des élus locaux et de l'ensemble des partenaires :

AVEYRON HABITAT est signataire de l'appel de l'USH MIDI-PYRENEES – OCCITANIE qui a recueilli 50 signatures des acteurs du logement : « ***Oui à un logement moderne dans notre Région, Non à des mesures d'affaiblissement et de démantèlement des bailleurs sociaux présents sur nos territoires*** ».

- Appeler le Gouvernement et le Parlement à soutenir la dynamique du logement social et à renoncer à imposer des baisses de loyers pour simplement compenser les baisses d'APL, sans aucun avantage pour les locataires
- Ne pas faire porter sur les seuls locataires des logements sociaux des économies qui telles qu'elles sont prévues aujourd'hui, mettraient en péril un pan essentiel de la solidarité, un secteur majeur de l'économie et un des piliers fondamental de la lutte contre les fractures sociales et territoriales
- Rappeler les conséquences dramatiques de ces mesures sur l'ensemble de la filière bâtiment
- Sensibiliser le Gouvernement sur la situation des bailleurs sociaux qui assurent leurs missions en « zones détendues » et dont les enjeux sont totalement différents sur un territoire comme le notre :
 - o Besoins de logements adaptés pour les séniors ;
 - o Amélioration de la performance énergétique des logements anciens : la réduction des charges de chauffage amène immédiatement une amélioration du pouvoir d'achat des locataires ;
 - o Démolition des immeubles construits massivement dans les années 1950 à 1970 afin de répondre aux besoins liés à l'industrialisation (*exploitation charbonnière, aciérie et sidérurgie*) de bassins d'habitat aujourd'hui en situation de déclin démographique et économique

Les offices ont un ancrage territorial qui lie leur stratégie à celles des collectivités locales.

A l'heure où l'Etat demande aux bailleurs sociaux de déposer leur « Convention d'Utilité Sociale » en déclinant leurs engagements en termes de production de logements neufs, rénovation énergétique, qualité de service pour les dix années à venir, comment peut-on imaginer tenir ses engagements (*nécessaires et ambitieux*) au regard de la mise en œuvre dès 2018 de telles mesures de réduction des ressources ?

Des mobilisations sont prévues dans toute la France le samedi 14 octobre 2017.

Collectif « **VIVE L'APL** » (contact@vivelapl.org)

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-31025-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Madame Annie CAZARD

0 - Motion pour la refonte des dispositifs d'accueil des Mineurs Non Accompagnés

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion signée et remise à Monsieur le Président du Conseil départemental, relative à la refonte des dispositifs d'accueil des Mineurs Non Accompagnés ;

ADOPTE la motion ci-annexée, déposée et signée par Madame Annie CAZARD,
Conseillère départementale du canton Aubrac et Carladez.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Mardi 24 octobre 2017

Motion pour la refonte des dispositifs d'accueil des Mineurs Non Accompagnés

Le Conseil Départemental :

Souligne l'évolution du nombre de Mineurs Non Accompagnés accueillis dans l'Aveyron depuis quelques années qui conduit à la saturation de l'ensemble des dispositifs de protection de l'enfance pour près de 650 enfants placés sous la protection du Département dont 88 Mineurs Non Accompagnés.

Note que pour faire face à l'évolution du nombre de Mineurs Non Accompagnés confiés (14 en 2014 ; 17 en 2015 ; 30 en 2016 ; 41 au 09 octobre 2017), le Département a créé en 2017 25 places d'accueil supplémentaires gérés par l'Association Habitats Jeunes du Grand Rodez et l'Association Emilie de Rodat, portant à 45 le nombre total de places créées depuis 2014.

Constate que ce phénomène ne cesse de s'amplifier ces derniers mois puisque 80 Mineurs Non Accompagnés sont arrivés directement en Aveyron en 2017 contre 20 en 2016.

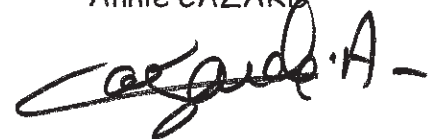
Précise que les conséquences financières de cette situation sont extrêmement lourdes pour le Département, passant de 700 000 € en 2014 à plus de 2,8 M€ en 2017.

Prend acte devant cette situation de la décision du Gouvernement du 18 septembre dernier de confirmer le soutien financier de l'Etat qui avait été négocié par l'Assemblée des Départements de France (ADF) avec le précédent Gouvernement.

Demande avec insistance une refonte complète des dispositifs d'accueil des Mineurs Non Accompagnés, comme le Président de la République s'y est engagé, en affirmant que l'accueil des jeunes migrants est de l'entière responsabilité de l'Etat et doit être distingué de l'Aide Sociale à l'Enfance, compétence des Départements.

Soutient en conséquence l'ADF dans sa demande d'ouverture immédiate de négociations avec le Gouvernement, avec l'objectif de trouver une solution définitive à la question des Mineurs Non Accompagnés.

Annie CAZARD



EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-31036-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Bertrand CAVALERIE

0 - Motion en faveur du maintien de la trésorerie de Capdenac Gare

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion signée et remise à Monsieur le Président du Conseil départemental, en faveur du maintien de la trésorerie de Capdenac Gare ;

Adopte la motion ci-annexée déposée par Madame Cathy MOULY et Monsieur Bertrand CAVALERIE, conseillers départementaux du canton Lot et Montbazinois.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE CAPDENAC-GARE

La fermeture de la Trésorerie de Capdenac Gare au 1^{er} janvier 2018 a été annoncée, par le Directeur Départemental de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), aux Maires des communes d'Asprières, Balaguier d'Olt, Bouillac, Capdenac Gare, Causse et Diège, Foissac, Les Albres, Naussac, Salles Courbatiers et Sonnac.

Les élus départementaux, attachés au respect des principes fondateurs du service public, rappellent qu'il doit rester accessible, proche des citoyens. Or la fermeture de la Trésorerie de Capdenac entraîne le transfert de l'activité fiscale vers Villefranche de Rouergue. Le service s'éloigne, le lien de proximité n'est plus assuré, fragilisant, encore un peu plus, les plus âgés d'entre nous et les personnes les moins mobiles.

L'argument de l'accès au service via le numérique ne compense pas pour tous les citoyens cet éloignement, d'autant que la couverture numérique n'est pas efficiente, encore à ce jour, sur l'ensemble du territoire. Un accès internet n'est pas en mesure de remplacer un conseiller qui peut comprendre et analyser une situation, expliquer et répondre aux questions posées par les contribuables.

Les collectivités, directement concernées par le transfert de l'activité trésorerie vers les services de Figeac, Decazeville ou Villefranche, en fonction des communes, s'interrogent sur l'impact d'une telle décision concernant la qualité et la réactivité des échanges, nécessairement quotidiens, pour le traitement des opérations comptables. L'interrogation sur le devenir de la mission de conseil du comptable public pour la gestion budgétaire et financière est également au centre des préoccupations des élus municipaux concernés.


A ce jour, la fermeture de la Trésorerie de Capdenac Gare est annoncée, la question de l'organisation territoriale des services publics est posée. Quel schéma est envisagé à terme, quels regroupements sont encore à venir ?

La préservation du service public, c'est aussi celle de l'emploi, credo essentiel des élus pour favoriser la vitalité et l'attractivité, pour le développement et contre la dévitalisation du territoire.

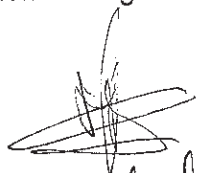
Un autre aspect doit être souligné, les collectivités sont sollicitées par l'Etat pour mettre à disposition les locaux nécessaires au fonctionnement de ses services, c'est le cas à Capdenac-Gare pour la Trésorerie et la Gendarmerie. Un immeuble a été acheté et totalement restauré en 2003 pour accueillir la Perception, 15 ans plus tard, alors que l'investissement est à peine amorti, l'Etat décide la fermeture du service, laissant la commune gérer ce patrimoine désormais sans revenu.

Les élus départementaux, réunis en séance plénière, demandent à l'Etat :

- le maintien des services de la Trésorerie de Capdenac,
- le maintien et le développement d'un service de qualité sur le territoire conforme au rôle de la DGFIP dans l'aménagement du territoire et son attractivité,
- l'élaboration d'un schéma d'organisation territoriale des services de la DGFIP en Aveyron



J.lli



C. Houll

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-31038-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Madame Corinne COMPAN

0 - Motion contre la fermeture de la ligne Rodez-Séverac

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion signée et remise à Monsieur le Président du Conseil départemental, « **Contre la fermeture de la ligne Rodez-Séverac** » ;

ADOPTÉ la motion ci-annexée, déposée pour le groupe Socialiste et Républicain par Madame Corinne COMPAN, Conseillère départementale du canton de Millau 1.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

Pour le groupe Socialiste et Républicain

Motion proposée par Corinne Compan (Front de Gauche)

La SNCF a annoncé la fermeture de la ligne Rodez/Millau à partir du 9 Décembre 2017.

Après cette date, les usagers qui utilisent régulièrement cette ligne devront trouver une solution de repli. Chaque semaine ce sont plus de 80 élèves qui empruntent cette ligne pour se rendre en cours. Des abonnés utilisent ce moyen de transport pour se rendre à leur travail en particulier à l'usine Bosch à Onet-le-Château.

La SNCF a refusé d'investir dans l'entretien et la modernisation de cet itinéraire depuis des décennies. Cette modernisation passe par un investissement de 6 millions d'euros que la SNCF réseau ne souhaite pas engager.

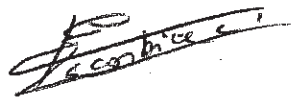
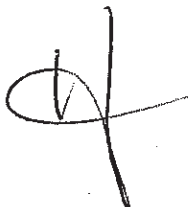
Le Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a pris la décision d'inclure cette ligne dans le plan de rénovation des voies ferrées. Si la Région a prévu un investissement de 40 millions d'euros, elle n'a pas vocation à palier les renoncements de la SNCF.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que le transport public doit être préservé dans les territoires ruraux, afin que tous les Français, où qu'ils se trouvent, puissent utiliser un moyen de déplacement au quotidien.

Le Conseil Départemental réuni, le 24 octobre en assemblée plénière demande à la SNCF de surseoir à cette décision et de garantir l'accès au transport par rail pour la sécurité des usagers, ainsi que pour la protection de l'environnement conformément aux conclusions de la COP 21.

Séance publique du mardi 24 octobre 2017.

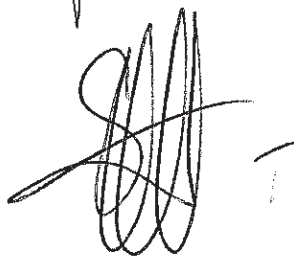
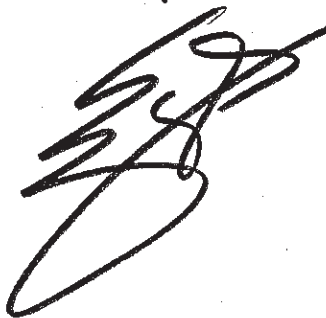
Signatures pour la motion « Contre la fermeture de la ligne Rodez-Séverac »



J.C. Pieroni



—



EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-31041-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Bertrand CAVALERIE

0 - Motion LGV: L'Etat doit tenir sa parole

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion signée et remise à Monsieur le Président du Conseil départemental, « **LGV : l'Etat doit tenir sa parole** » ;

ADOPTE la motion ci-annexée, déposée pour le groupe Socialiste et Républicain.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

Séance publique du mardi 24 octobre 2017.

Motion présentée par le Groupe Socialiste et Républicain

LGV : L'Etat doit tenir sa parole

Lancées en septembre 2017, les Assises nationales de la mobilité font suite aux Etats généraux du rail et de l'intermodalité, démarche innovante initiée par le Conseil régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

A partir de 20 000 contributions, un grand plan d'action en faveur du transport ferroviaire et de la mobilité a été élaboré. D'ici 2030, ce sont 13 milliards d'euros qui seront fléchés vers le développement de l'offre TER, la rénovation de lignes secondaires, la relance du fret et le déploiement de Lignes à Grande Vitesse.

Or, le 1^{er} juillet dernier le Président de la République a annoncé le désengagement de l'Etat sur la mise en service de nouvelles Lignes à Grande Vitesse. Cette annonce fait suite à la décision du tribunal administratif de Bordeaux d'annuler la déclaration d'utilité publique d'un tronçon de la ligne Bordeaux-Toulouse.

Ce coup d'arrêt est incompréhensible tant le développement de Lignes à Grand Vitesse dans le sud de la France a toujours fait consensus, à gauche comme à droite, auprès des élus locaux, des acteurs économiques et de la population. D'ores et déjà, 142 millions d'euros ont été engagés pour des dépenses en études et en acquisitions foncières.

Cette position est d'autant plus difficile à comprendre que l'Etat a toujours soutenu les projets de Lignes à Grand Vitesse Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan. Le Président de la République avait lui-même pris des engagements en faveur de ces deux projets lors de la campagne présidentielle.

Enfin, cette annonce rompt l'égalité territoriale. La région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est la dernière à ne pouvoir compter sur des Lignes à Grande Vitesse structurantes, permettant de réduire le temps de trajet avec Paris.

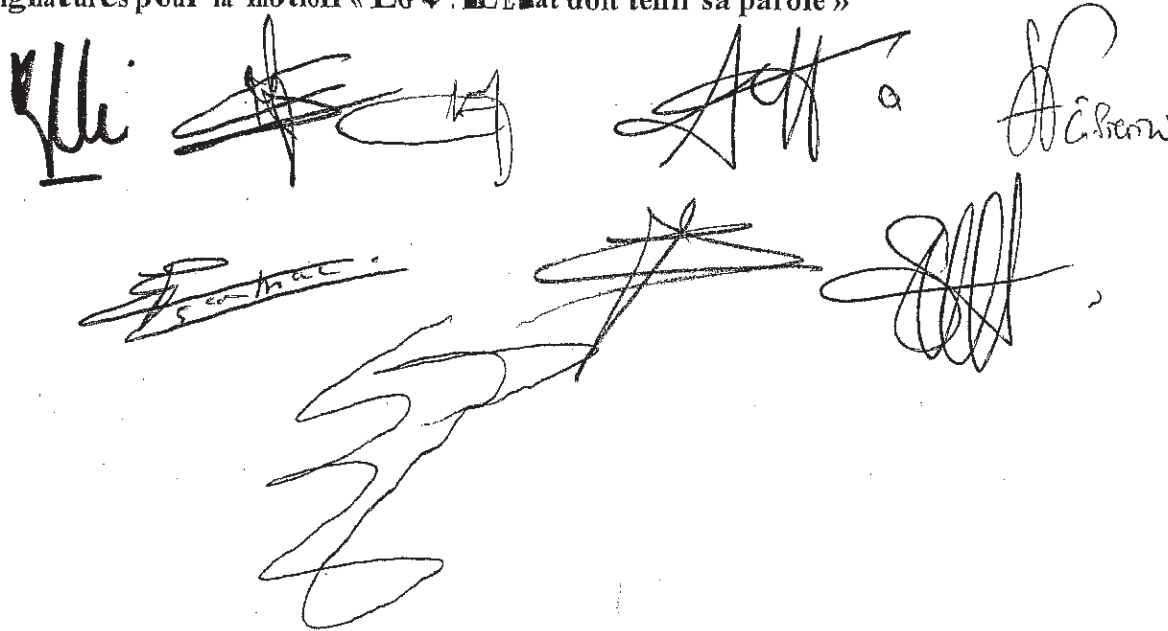
Marseille, Lyon, Bordeaux, Rennes, Nantes, Lille, Strasbourg...sont autant de métropoles qui ont accès à un TGV financé à 100 % par l'Etat et la SNCF.

La réalisation de lignes à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse d'une part, et entre Montpellier et Perpignan d'autre part, réduirait le temps de parcours avec Paris et Barcelone. Elles permettraient de rapprocher le sud de la France de grandes métropoles européennes. Ces gains de temps profiteraient à tous les territoires, urbains, périurbains, mais aussi et surtout ruraux. Ainsi l'attractivité de l'ensemble du département de l'Aveyron se trouverait renforcée, venant compléter la ligne ferroviaire et la desserte aérienne Rodez-Paris.

Les élus départementaux, réunis en séance plénière, demandent à l'Etat et à la SNCF de participer au financement des Lignes à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan et de ne pas rompre avec les engagements pris par les gouvernements précédents.

Séance publique du mardi 24 octobre 2017.

Signatures pour la motion « LGV : L'Etat doit tenir sa parole »



Handwritten signatures for the motion « LGV : L'Etat doit tenir sa parole ». The signatures are arranged in two rows. The top row contains four signatures, with the last one clearly legible as "A. Pironi". The bottom row contains three signatures, with the first one appearing to be "S. ...".

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20171024-30799-DE-1-1
Reçu le 27/10/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2017 à 14h04 à l'Hôtel du Département.

39 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Sarah VIDAL, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Monsieur Eric CANTOURNET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-François GALLIARD

6 - Bilan d'Activité 2016 des crédits d'équipements départementaux, de l'activité et du financement des organismes départementaux

CONSIDERANT que les rapports de la réunion du Conseil départemental du 24 octobre 2017 ont été adressés aux élus le 11 octobre 2017 ;

VU l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DONNE ACTE de la communication du Bilan d'activité 2016 des crédits d'équipements départementaux, de l'activité et du financement des organismes départementaux.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

Rodez, le 8 NOVEMBRE 2017

EXEMPLAIRE ORIGINAL

Le Président du Conseil départemental

Jean-François GALLIARD

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr
